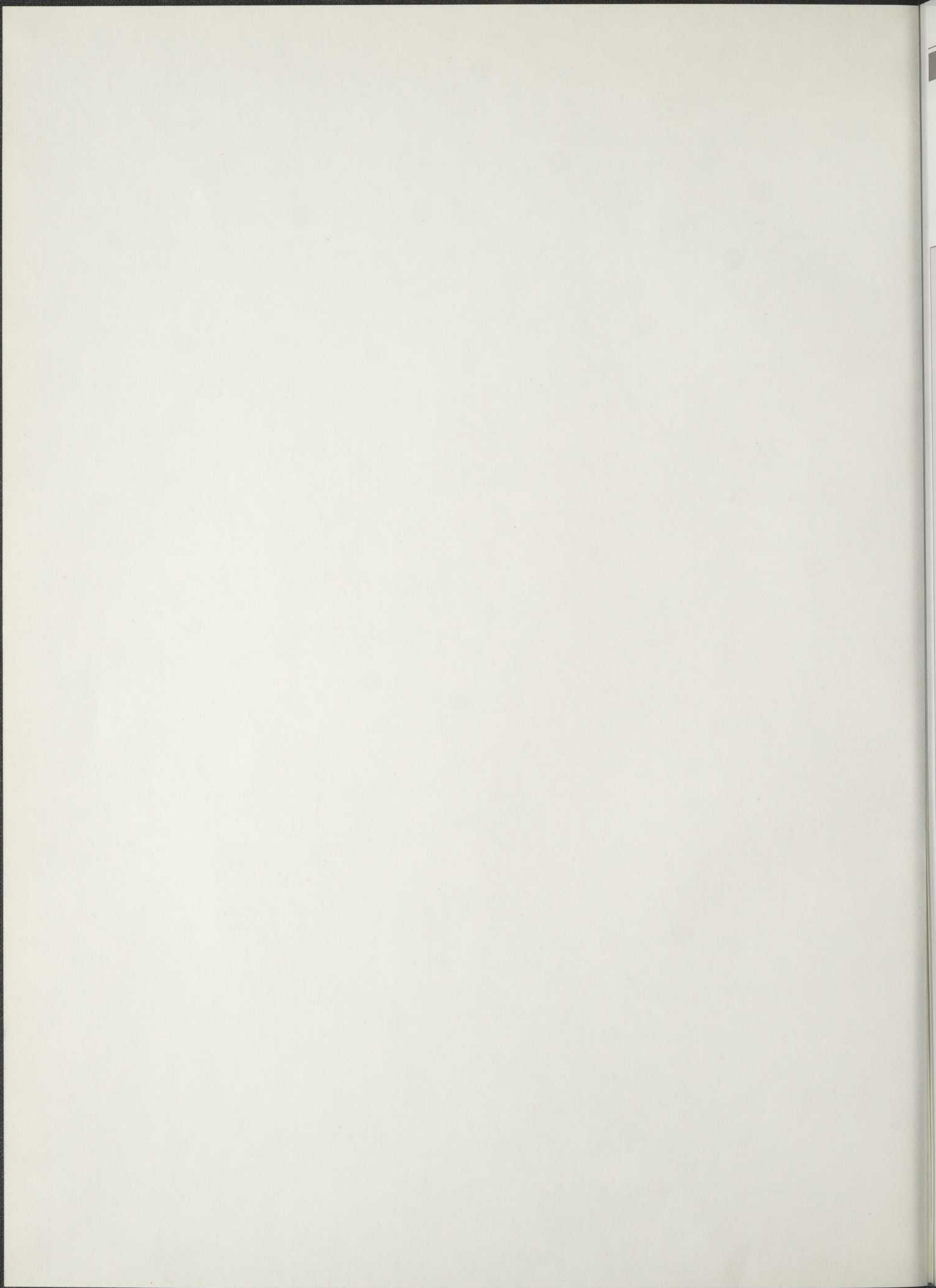


DES JARDINS

NUMÉRO 1, 1981

La transmission du choc
récessionniste





L
d
m
i
E
d
A
t
n

D
M
D
M
R
G
R
H
C
M
E

R
R
M
D
C
P
P
C
C

E
R
n
s
s

D
C
P
P
C
C

E
R
n
s
s

D
C
P
P
C
C

SOMMAIRE



La Revue Desjardins est l'organe officiel de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Ce numéro a été tiré à 23 500 exemplaires; il a été imprimé par les ateliers Charrier & Dugal (1965) Limitée, à Québec. Le prix de l'abonnement est de 9,00 \$ par année. Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe en nombre, permis n° 1981. Port payé à Québec.

Directeur général adjoint
«Études et Communications»:
Madeleine Joubert

Directeur des Communications:
Majella St-Pierre

Responsable des publications:
Guy Cameron

Responsable de la rédaction:
Hélène Matte

Collaborateurs(trices):
Michel Beauchamp, Léo Bérubé,
France C. Drzymala, Michel Fecteau,
Pierre Fortin, Paul Gélinas,
Réjean Hamel, Lise Nadeau,
Rosario Tremblay

Maquettiste:
Denys Frenette

Couverture:
Pierre Brousseau

Photo couverture:
Claude Bureau et associés

Composition et montage:
Caractéra Inc.

Changement d'adresse

Pour recevoir votre exemplaire régulièrement, veuillez nous prévenir au moins six semaines à l'avance de tout changement d'adresse, nous fournissant à la fois votre ancienne adresse et la nouvelle et y joignant, si possible, l'étiquette apposée sur votre revue, à l'attention des Services internes, Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, 100, avenue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada, G6V 7N5.

Droits et responsabilités

La traduction et la reproduction totale ou partielle des articles, photographies et illustrations publiés dans La Revue Desjardins sont autorisées à condition que la source soit mentionnée. Les opinions émises dans les articles publiés par La Revue Desjardins n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

ISSN 0035-2284

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

LA REVUE

DESJARDINS

Volume 47, no 1, 1981

La direction des Communications	La Revue Desjardins en 1981	2
Chronique économie-finance Pierre Fortin	Perspectives économiques et financières pour l'année 1981	4
Chronique gestion Réjean Hamel	L'offre de services des caisses populaires et d'économie	9
Chronique Institutions France Drzymala	L'Institut coopératif Desjardins a fait peau neuve	13
Michel Beauchamp	La présence du Mouvement Desjardins sur la scène internationale	16
	Une entrevue avec M. Yvon Daneau	
Chronique document Martine Giroux	Un regard neuf sur Alphonse Desjardins	20
Chronique juridique Lise Nadeau	La volonté des parties et le recours collectif	25
Chronique coopération Michel Fecteau	Point de vue sur la coopération en Haïti	28
Un document présenté par Léo Bérubé	Le partage des pouvoirs dans le MCPED	31
Paul Gélinas	La caisse d'économie... vue par un directeur	35
Chronique secteurs coopératifs Hélène Matte	La relève, c'est l'affaire des coopératives étudiantes	37
Rosario Tremblay	Une date importante: Le 80 ^e anniversaire de la fondation des caisses populaires Desjardins	40
Hélène Matte	Une invitation sur le thème: «Si on se parlait»	42
	Nouvelles brèves	44

LA REVUE DESJARDINS EN 1981

Le 23 juillet 1935, Cyrille Vailancourt, alors «président-gérant» de la Fédération, invitait les caisses populaires à abonner leurs dirigeants à la REVUE DESJARDINS. Il définissait ainsi la vocation de cette publication: «Ce bulletin vous renseignera non seulement sur nos caisses populaires mais aussi il tiendra ses lecteurs au courant de notre développement économique et donnera une vue d'ensemble de notre mouvement coopératif dans le monde entier».

Au cours de ses 40 années d'existence, cette publication n'a jamais dévié de la vocation que son fondateur lui avait donnée.

En 1981, la Confédération publiera 6 numéros de la REVUE DESJARDINS qui présenteront les mêmes grandes lignes de force que par le passé, mais adaptées à la réalité et aux besoins des dirigeants et des cadres des caisses populaires et d'économie et du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins d'aujourd'hui.

On accordera cette année une attention particulière au secteur de l'administration et de la gestion, facteurs importants de rentabilité et d'efficacité. À cet égard, une nouvelle chronique sera publiée et on y retrouvera, entre autres, des textes sur la productivité, les ratios d'analyse financière, l'offre des services dans les caisses populaires et d'économie.

La REVUE DESJARDINS s'attachera aussi à l'exploration des rôles, responsabilités et tâches des employés et des dirigeants des caisses populaires et d'économie Desjardins. Ainsi, une nouvelle chronique «GENS DE CAISSES, C'EST VOTRE TOUR» paraîtra à compter du deuxième numéro de l'année.

Nous continuerons en 1981 à fournir de l'information sur les institutions Desjardins, leur rôle dans le Mouvement, leurs relations avec les caisses et avec les membres. On s'attachera aussi à faire connaître davantage et mieux ces nouveaux partenaires du Mouvement que sont les caisses d'économie Desjardins.

Les chroniques régulières sur la coopération, les points de loi qui intéressent les caisses populaires et d'économie, l'intercoopération et la coopération internationale seront maintenues.

Bien sûr, les événements qui marquent la vie du Mouvement dans différents domaines feront, comme par le passé, l'objet de reportages, d'entrevues ou de comptes rendus.

Nous espérons que le contenu de la revue continuera de répondre aux besoins d'information générale que peuvent rencontrer les dirigeants et les cadres du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins et qu'il leur permettra de poursuivre la réflexion sur leur expérience vécue de la coopération.

Nous tenons à signaler qu'en 1981 la REVUE DESJARDINS bénéficiera de la compétence de Madame Hélène Matte comme responsable de la rédaction. Fait à signaler, bien que la REVUE DESJARDINS ait pu compter sur la collaboration de nombreuses collaboratrices, c'est la première fois qu'une femme en assume la responsabilité directe.

En terminant, la REVUE DESJARDINS sollicite les commentaires, les suggestions et même les critiques de ses lecteurs. C'est selon nous un dialogue nécessaire qui nous permettra de continuer à livrer une revue fidèle à sa vocation et adaptée aux besoins des années 1980.

La direction



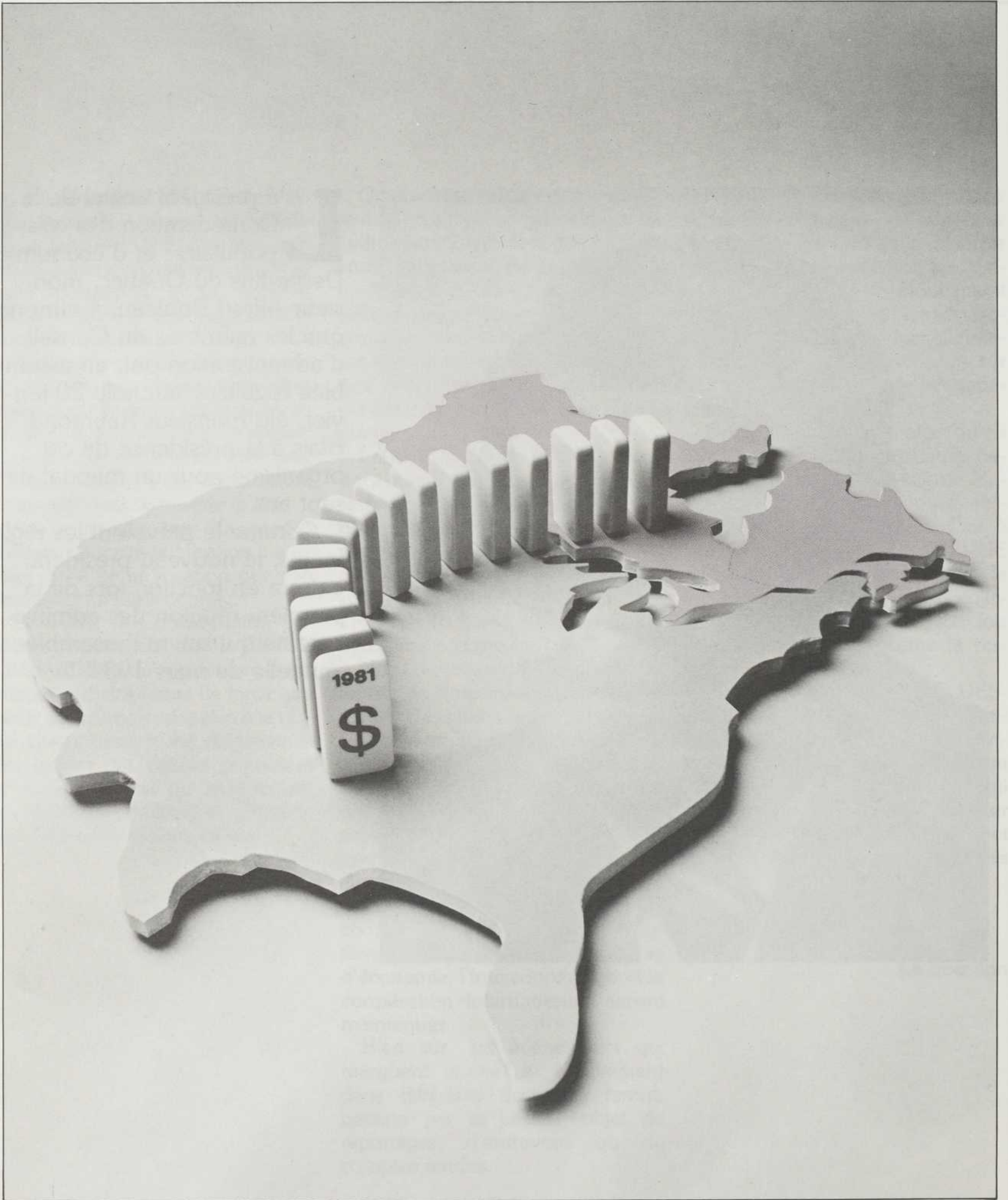
ÉLECTION DE M. RAYMOND BLAIS À LA PRÉSIDENTE DE LA CONFÉDÉRATION



Le président actuel de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, monsieur Alfred Rouleau, a annoncé que les membres du Conseil d'administration ont, en assemblée régulière tenue le 20 janvier, élu monsieur Raymond Blais à la présidence de cet organisme pour un mandat de sept ans.

Comme le prévoient les règlements, le nouveau président entrera en fonction lors de la première réunion des administrateurs qui suivra l'assemblée annuelle de mars 1981.

LA REVUE DE LA CONSTITUTION DE M. RAYMOND BLAIS



Perspectives économiques et financières pour l'année 1981

par: **Pierre Fortin***

La conjoncture américaine

La situation économique au Canada en 1980 est un cas tout à fait classique de récession importée par le petit pays que nous formons de son grand partenaire commercial, les États-Unis. La récession américaine, comme on le sait, découle de la dure confrontation entre les forces qui ont récemment contribué à y accélérer l'inflation (un peu de surchauffe, mais surtout une augmentation de 20% du prix des maisons et de 60% du prix de l'énergie), d'une part, et les vives restrictions imposées à la disponibilité du crédit par la Réserve fédérale de l'administration Carter, d'autre part. En conséquence, au premier semestre, les taux d'intérêt ont explosé, les achats d'automobiles, la construction résidentielle et commerciale et les immobilisations des entreprises ont dégringolé, et la production et l'emploi se sont mis à régresser.

*M. Fortin est professeur d'économie à l'Université Laval.

La conjoncture économique américaine commençait à donner des signes de rétablissement au milieu de l'été, alors que le taux de base des prêts bancaires aux entreprises était redescendu de 20% en avril à 11% en juillet et que la production et l'emploi semblaient avoir complété leur ajustement en baisse. Toutefois, dans un revirement tout à fait inattendu et sans précédent, la Réserve fédérale a décidé dans le courant de l'automne de laisser remonter les taux d'intérêt à des niveaux encore plus élevés qu'en avril, le taux de base étant porté à 21,5% par les banques en décembre.

Trois raisons semblent avoir motivé ce choix. Premièrement, il est de coutume aux États-Unis de libéraliser le crédit en période d'élection présidentielle afin de ne pas compromettre la réélection du président. Cette «passe galante» a eu lieu entre juin et octobre, mais, une fois le 5 novembre passé, les pressions politiques ont cessé de retenir la Réserve fédérale dans la poursuite de ses objectifs propres. Deuxièmement, après une chute impor-

tante au creux de la récession du printemps, la masse monétaire américaine a connu un fort rebondissement pendant l'été. La Réserve fédérale, dont la politique de contrôle de la masse monétaire ressemble à celle de la Banque du Canada — mais en plus rigoureux — depuis octobre 1979, a sans doute vu dans ce développement le signe d'une reprise économique dont la fermeté et la rapidité auraient ravivé l'odeur de l'inflation. Troisièmement, justement, les perspectives inflationnistes pour 1981 se sont elles-mêmes détériorées quelque peu au début de l'automne à mesure que la guerre entre l'Iran et l'Irak a commencé à traîner en longueur, faisant craindre une nouvelle flambée des prix du pétrole dans un proche avenir. Ces facteurs ne pouvaient que renforcer la détermination de la Réserve fédérale à soumettre l'économie américaine à une discipline monétaire plus austère.

Malgré tout, les spécialistes sont d'avis que le comportement des au-

torités monétaires américaines en 1980 est difficile à justifier. On peut notamment qualifier d'excessive l'imposition de très sévères restrictions à la disponibilité du crédit par le Président Carter en mars dernier, restrictions qui s'ajoutaient à des taux d'intérêt déjà exorbitants au moment même où l'économie nord-américaine entrait en récession au vu et au su de tous. Il faut aussi porter un jugement sceptique sur les violentes perturbations qu'on a fait subir aux taux d'intérêt, le taux des prêts bancaires ayant grimpé deux fois de 11% à 21% en l'espace de 18 mois. Un tel contexte a certainement rendu très difficile, et souvent pénible, la planification financière de l'épargne et de l'investissement pour les ménages et les entreprises. Il a aussi contribué à miner la crédibilité des institutions financières auprès du grand public. Il a enfin causé des problèmes de liquidité considérables pour les caisses d'épargne et de crédit dont le portefeuille hypothécaire est important et constitué de créances à intérêt fixé pour cinq ans.

Les conjonctures canadienne et québécoise

La transmission du choc récessionniste à l'économie canadienne s'est effectuée par deux canaux. Premièrement, le ralentissement de l'économie américaine a entraîné une chute de nos exportations à un rythme annuel de 9% au premier semestre de 1980. Et deuxièmement, la Banque du Canada, dans sa détermination à retenir les capitaux étrangers au Canada afin de soutenir la valeur du dollar canadien et de contrer ainsi l'impact inflationniste qu'aurait eu une dépréciation de notre devise, a dû à cette fin restreindre elle aussi le crédit disponible et laisser les taux d'intérêt canadiens suivre les taux américains dans une certaine mesure. Les mêmes freins aux achats d'automobiles, à la construction résidentielle et commerciale et aux immobilisations des entreprises ont donc joué au Canada.

Toutefois, selon toute vraisemblance, l'amplitude de la récession en 1980 aura été moins importante au Canada (baisse de 2% du PNB réel entre le sommet de l'expansion et le creux de la récession) qu'aux États-Unis (baisse de 4% entre le sommet et le creux), et pour deux raisons. Premièrement, même si l'inflation s'est accrue dans les deux pays, l'accélération des prix a été beaucoup plus vive aux États-Unis (jusqu'à un taux annuel de 18%) entre le milieu de 1979 et le milieu de 1980, tout simplement parce que la surchauffe de l'économie et la hausse des prix des maisons et de l'énergie sont loin d'avoir atteint la même intensité au Canada. N'oublions pas, incidemment, que les Américains ont dû subir depuis un an un double choc énergétique:

Le Canada devra, tôt ou tard, affronter le «véritable prix du pétrole».

hausse externe des prix fixés par l'OPEP, d'une part, et libéralisation interne des prix de l'énergie, d'autre part. Le Canada, quant à lui, n'a pas encore osé affronter la «vérité des prix» dans le secteur énergétique et, à cet égard, devra faire face à un ajustement d'autant plus pénible qu'il sera tardif au cours des années 80.

En second lieu, les autorités monétaires canadiennes ont fait preuve d'un meilleur discernement que les autorités monétaires américaines. Alors que le taux de base des prêts bancaires a oscillé entre 11% et 21% aux États-Unis, la Banque du Canada a réussi à contenir le taux de base canadien dans la bande plus étroite de 12% à 19%.

En somme, la récession a connu une ampleur moindre au Canada qu'aux États-Unis parce que les chocs inflationnistes se sont avérés moins aigus et la réaction monétaire à ces chocs, plus mesurée de ce côté-ci de la frontière.

L'économie du Québec a mieux résisté que celle de l'Ontario en 1980.

Il importe aussi de souligner que l'économie québécoise a mieux tenu le coup pendant la récession de 1980 que l'économie ontarienne. Par rapport à 1979, le volume réel de biens et de services produits aura baissé d'environ 1/2 de 1% au Québec, mais de 1 1/2% en Ontario. Cela est dû non seulement aux graves difficultés qui ont affligé l'industrie automobile, largement concentrée en Ontario, mais aussi à la vigueur soutenue qu'a manifesté le secteur manufacturier du Québec depuis 1978, tant en ce qui concerne les immobilisations réalisées (hausse de 21% en 1980) que les livraisons, notamment à destination de l'étranger. Les produits du Québec percent maintenant à un rythme très rapide aux États-Unis, en Europe et même au Japon. Cela est d'autant plus reconfortant que l'expansion manufacturière rejoint la plupart des secteurs industriels et qu'elle est largement le fruit des efforts de jeunes gestionnaires aux commandes de petites et de moyennes entreprises en pleine expansion. Le virage des années 1980 semble solidement amorcé pour l'industrie québécoise malgré le ralentissement économique international.

Taux d'intérêt et valeur du dollar canadien

Alors que la Banque du Canada est critiquée de toutes parts pour avoir consenti à soulever les taux d'intérêt canadiens dans le sillage des taux américains, il importe de savoir quelle est la marge de manœuvre véritable de la Banque en la matière.

En réalité, la Banque peut établir entre les taux canadiens et les taux américains un écart aussi important qu'elle le désire à court terme. Mais — et ceci est fondamental — plus bas seront les taux canadiens par



rapport aux taux américains, plus faible sera la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Cela est facile à comprendre. Car plus les taux d'intérêt canadiens sont bas par comparaison aux taux américains, plus les investisseurs tendront à convertir leurs fonds canadiens en dollars américains afin de placer au taux d'intérêt plus avantageux disponible aux États-Unis. On voudra donc moins de dollars canadiens et plus de dollars américains, ce qui affaiblira la valeur de notre devise. Bref, le prix à payer pour des taux d'intérêt plus bas au Canada est une réduction de la valeur du dollar canadien.

La Banque du Canada a récemment accepté de laisser baisser le dollar canadien jusqu'à un prix de US 0,82 \$, précisément parce qu'elle a cherché à maintenir les taux d'intérêt canadiens en deçà des taux américains, qu'elle a sans doute jugé excessifs dans le contexte canadien. À cet égard, beaucoup d'observateurs se demandent si elle n'aurait pas dû faire preuve d'encore plus de retenue, c'est-à-dire imposer un plafond de 15% plus tôt que de 17% à son taux d'escompte, quitte à accepter une baisse temporaire plus prononcée de la valeur du dollar canadien, par exemple jusqu'à 0,80 \$ plutôt qu'à 0,82 \$.

Chacun est libre d'apprécier la situation selon ses convictions. Mon avis personnel est qu'on aurait dû «acheter» des taux d'intérêts moins élevés en acceptant une dépréciation un peu plus poussée de notre

devise. Il me semble en effet, que le coût économique et social du ralentissement économique prolongé et du chômage accru que provoqueront en 1981 les taux d'intérêt présentement très élevés est exorbitant par comparaison au soulèvement temporaire de $\frac{1}{10}$ de 1% du taux d'inflation que la dépréciation supplémentaire du dollar canadien apporterait sous forme de prix plus élevés à l'importation et à l'exportation.

Pas de croissance réelle pour l'économie nord-américaine en 1981.

Y aura-t-il une reprise en 1981?

Les perspectives économiques pour 1981 n'apparaissent guère encourageantes aux États-Unis et au Canada. Le revirement à la hausse des taux d'intérêt déclenché par la Réserve fédérale et transmis au Canada par notre banque centrale compromet dans l'immédiat la reprise économique qui avait commencé à se manifester depuis le milieu de l'été. En clair, cela veut dire que l'économie nord-américaine ne connaîtra pas de croissance réelle en 1981 par rapport à 1980. Encore une fois, la situation sera un peu moins pénible au Canada (croissance 1%) qu'aux États-

Unis (croissance 0) et meilleure au Québec (croissance 1,5%) qu'en Ontario (croissance 0,5%). Le taux de chômage pourrait toucher 8% aux États-Unis et au Canada et 10½% au Québec en cours d'année. Ces prévisions reposent sur les considérations suivantes:

Le consommateur moyen ne peut payer des taux d'intérêt hypothécaire supérieurs à 13 ou 14%.

1. Tout d'abord, le consommateur est et restera très pessimiste, compte tenu du retard de croissance dans l'emploi, de la stagnation continue du pouvoir d'achat, des salaires et de la rigueur excessive des conditions du crédit hypothécaire et du crédit à la consommation, dont on ne prévoit pas le relâchement immédiat.

2. La construction résidentielle est en chute libre depuis son sommet de 273 000 mises en chantier observé en 1976. Le rythme de construction a baissé d'environ 30 000 unités par année pour atteindre un creux de 160 000 mises en chantier en 1980. La situation au Québec est semblable. Cette diminution brutale s'explique par trois facteurs principaux. Tout d'abord, le niveau de 1976 était anormalement élevé, la moyenne pour la période 1969-75 s'établissant plutôt à 230 000 unités par année. Ensuite, les facteurs démographiques et économiques qui jouent à long terme et qui vont réduire le rythme annuel des mises en chantier à environ 100 000 vers l'an 2000 ont commencé à se manifester progressivement depuis 5 ans. Il s'agit de la fin de l'effet du «baby boom» des années 40 et 50, de l'ajustement des prix des loyers à des niveaux qui reflètent plus fidèlement le coût du logement, de la stabilisation du taux des divorces et des séparations et

des contraintes économiques et politiques imposées à l'immigration. On ne doit pas oublier que l'industrie de la construction résidentielle décline sur une longue période. Enfin, la stagnation de l'économie canadienne depuis quatre ans et la montée récente des taux d'intérêt hypothécaires à des niveaux records ont convaincu les ménages d'y regarder deux fois avant de «se mettre une maison sur le dos». La vérité est que le consommateur moyen ne peut tout simplement pas se permettre actuellement une hypothèque à un taux d'intérêt de plus de 13% ou 14%.

Le principal facteur qui empêchera les mises en chantier de poursuivre leur descente en 1981, sera la pression exercée sur la demande par les taux de vacance très bas dans les logements existants et la pénurie relative de logements locatifs. Une détente, même temporaire, dans les conditions du crédit hypothécaire vers le milieu de l'année pourrait donner lieu à un mini-boom dans la construction résidentielle et porter le rythme des mises en chantier de 160 000 en 1980 à 180 000 en 1981 au Canada. Compte tenu de la stagnation des revenus et de l'incertitude, il ne faut pas espérer le Pérou en matière de construction de logements.

3. Les immobilisations des entreprises, quant à elles, ne sont pas près de retrouver une performance comparable à celle de 1979, surtout en raison d'un niveau très élevé de sous-utilisation des équipements existants et de la faiblesse persistante de la consommation. Le Québec devrait toutefois mieux s'en tirer que l'Ontario à cause de nombreux projets d'investissement dans les secteurs de l'énergie, des pâtes et papiers, de l'aéronautique, de la construction navale et du matériel de transport.

4. Les dépenses publiques en biens et en services ne seront pas plus une force motrice de l'économie en 1981 qu'au cours des cinq dernières années. Seules nos exportations nettes pourraient constituer un facteur expansionniste en 1981, mais seulement à partir de l'été, au moment où l'effet de la reprise aux États-Unis commencera à dominer celui de la récession en Europe.

Il faut trouver des moyens de lutte contre l'inflation qui ne soient pas générateurs de chômage.

5. Compte tenu d'une augmentation d'environ 11% des prix en 1980, de la baisse de la productivité et de la hausse du chômage, les salaires ne devraient guère augmenter de plus que 10% en 1981. Parmi les autres facteurs qui déterminent l'évolution des prix, seule la hausse prévue de 4,50 \$ du prix du baril de pétrole semble ressortir, de sorte que les prix à la consommation devraient augmenter de 10 à 11% en 1981. En somme, la «bonne» nouvelle est que l'inflation ne devrait pas s'accélérer en 1981, contrairement à la situation de 1979 et de 1980. La mauvaise nouvelle est que les salaires continueront de marquer le pas pour la cinquième année consécutive et ne pourront contribuer à tirer la consommation de sa torpeur.

Conclusion

De 1966 à 1973, le Canada a connu un taux de chômage moyen assez bas (5%), un taux d'inflation modéré (4%) et un progrès annuel satisfaisant de sa productivité (3,5%). Après 1973, notre performance s'est détériorée sur tous les plans: taux de chômage moyen accru (7%), taux d'inflation accéléré (9%) et progrès plus lent de la productivité (1,5%). L'année 1981 confirmera la nouvelle tendance, avec un taux de chômage de plus

de 8%, un taux d'inflation de plus de 10% et un arrêt de croissance de la productivité.

Les changements observés depuis une décennie dans l'économie canadienne, et en particulier dans l'économie québécoise, ne semblent pas être éphémères. Ils sont permanents, à moins d'un vigoureux coup de barre de la politique économique canadienne. Il faudrait examiner attentivement les distorsions causées sur le marché du travail par le fardeau fiscal et la sécurité sociale afin d'en éliminer les causes. Il faudrait développer des moyens alternatifs de lutte contre l'inflation qui ne soient pas aussi inefficaces et injustes envers les petits salariés, les petites et moyennes entreprises et les petits emprunteurs que la politique traditionnelle des taux d'intérêt extraordinairement élevés et générateurs de chômage que nous connaissons à l'heure présente. Et il faudrait mettre au point la manière utile de mieux rentabiliser la création et la croissance de l'entreprise et de sa productivité.

Les moyens des politiques requises existent en puissance dans l'arsenal des connaissances de la science économique et dans l'expérience vécue de plusieurs pays industrialisés et en développement. Nous manquons encore malheureusement au Canada de volonté (voire d'audace) politique pour les mettre en oeuvre. Le débat constitutionnel engagé d'abord à Québec, et maintenant à Ottawa, est absolument indispensable à la construction d'un avenir politique plus stable et plus serein pour nos enfants. Mais il faut asseoir la nouvelle constitution canadienne sur une économie solide. Autrement, l'histoire aura raison de condamner ces Nérons des temps modernes qui ne sont intéressés qu'à jouer du violon constitutionnel alors que la maison économique est en flammes.

L'OFFRE DE SERVICES des caisses populaires et d'économie

par: Réjean Hamel*

Chaque jour, dans une caisse populaire ou d'économie, se déroulent un nombre incalculable d'actions de communication.

L'ensemble de ces communications ne se limite pas à la relation *directeur-employés* ou *caisse-fédération*,

mais il comprend aussi et surtout la relation *caisse-membres*.

Lorsque nous parlerons ici du développement systématique de la *relation caisse-membres*, nous décrirons plus spécifiquement l'*offre de services* financiers de la caisse populaire ou d'économie à ses membres.

Pourquoi l'offre de services?

Parce que la mission essentielle de la caisse populaire ou d'économie, de par sa nature coopérative, est de répondre aux besoins financiers individuels et collectifs des membres qu'elle rassemble.

Parce que le membre est la base de la caisse populaire ou d'économie, qu'il en est la raison d'être même et que sa participation est essentielle au développement de la coopérative.

Parce qu'il est moins coûteux et plus simple de parler aux membres qui viennent chez nous que d'aller leur parler chez eux.

«L'offre de services», est-ce vraiment nouveau?

«L'offre de services» est d'abord un état d'esprit soutenu par le désir de progresser et celui de donner à ceux dont le travail est d'offrir les services les meilleures conditions pour répondre d'une façon optima-

le aux besoins des membres. Sans cet état d'esprit, on peut difficilement conserver l'attitude de service qui est à la base de l'action coopérative. Mais c'est aussi une *technique* orientée vers la satisfaction des membres avec ses outils et ses méthodes.

Ce n'est donc pas une réalité nouvelle, en soi. Ce qui est nouveau, c'est qu'on s'y consacre d'une façon plus systématique et plus persistante, avec le souci de se donner des objectifs, des méthodes, des outils qui soient à la fois simples et efficaces et qui permettent à la caisse populaire ou d'économie d'assurer d'une façon autonome et cohérente l'offre de ses services financiers.

Une étape de déblayage

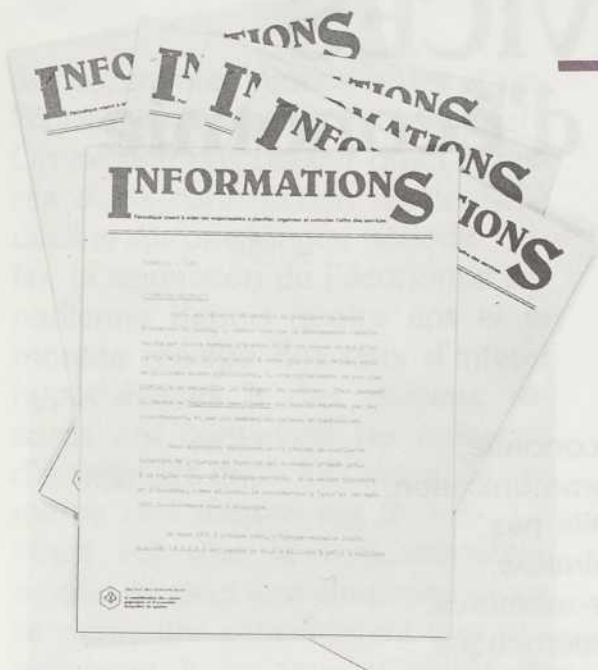
À la demande de la Confédération, des représentants de la majorité des fédérations se sont regroupés pour mettre au point ensemble des outils qui aideraient éventuellement les caisses populaires et d'économie à développer le système de com-

munication «*offre de services*». Pour cela, il était nécessaire de respecter les expériences et les projets qu'avaient déjà réalisés dans ce domaine certaines fédérations, des groupes de caisses ou des caisses isolées. C'est donc en continuité avec les travaux en cours et dans un esprit de bonne collaboration que, dans un premier temps, trois outils pertinents à l'offre de services au guichet ont été élaborés.

De la théorie à la pratique

Le groupe de travail a donc abordé sa tâche en étant conscient que les activités de la caisse doivent être organisées en fonction des besoins et des attentes des membres et aussi qu'un changement fondamental de mentalité dans le monde financier est amorcé (l'accueil passif du membre, qui vient utiliser un service, a fait place à une approche active et dynamique; c'est désormais l'organisme financier qui tend à se rapprocher du membre et qui tâche de connaître ses besoins et d'y répondre).

*M. Hamel est conseiller en communication à la Confédération.

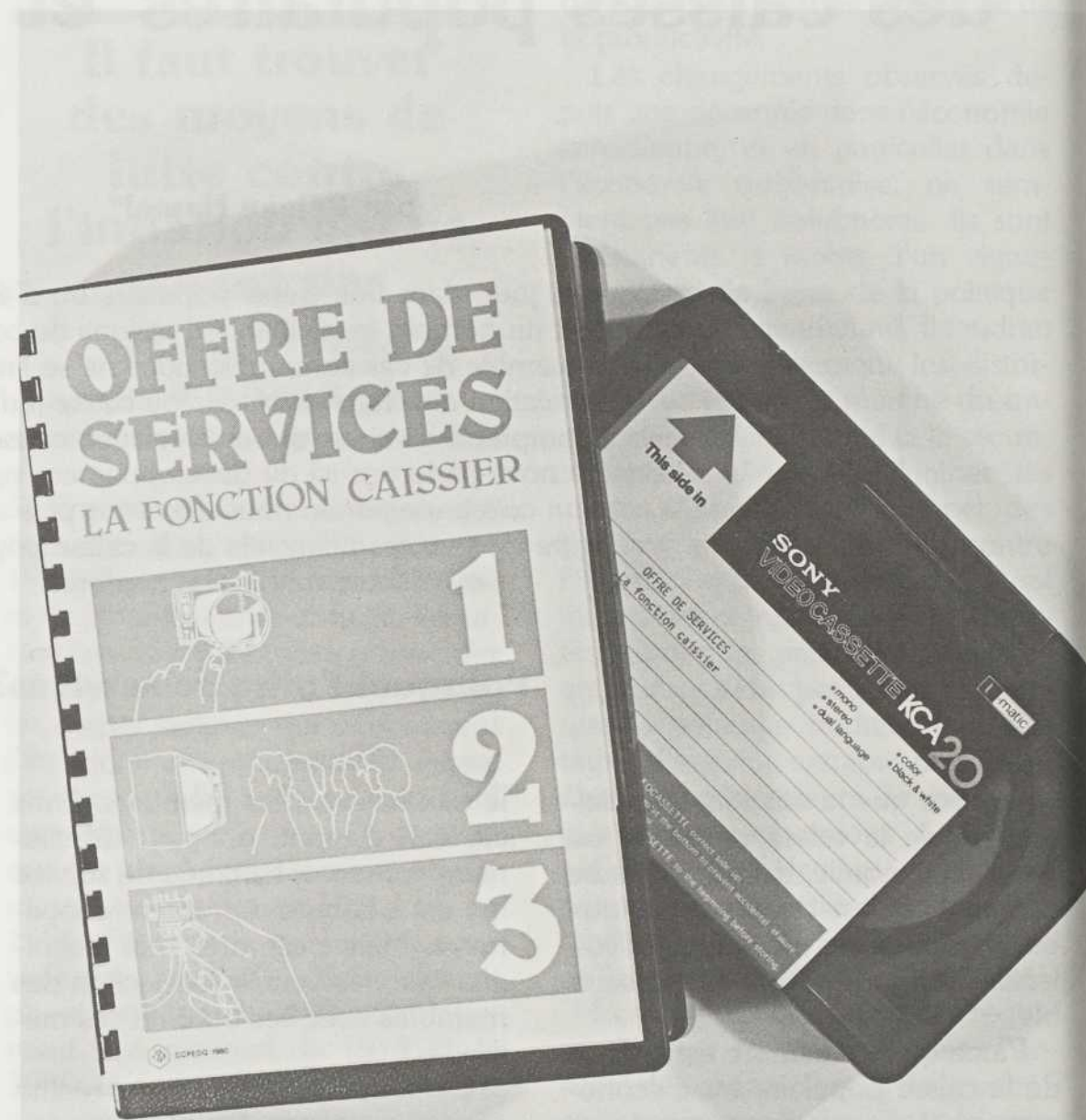


Le groupe de travail a d'abord conçu les éléments d'un document audio-visuel appelé «offre de services — fonction-caissier». L'objectif de ce document est de développer chez l'employé de comptoir la conscience de son rôle dans l'offre de services et l'établissement ou le développement de la relation *caisse-membre*.

Ce document met en effet l'accent sur la qualité du contact personnel comme élément de base dans le milieu coopératif. À quoi bon avoir les meilleurs produits aux meilleurs prix, lancer des campagnes publicitaires imposantes et disposer d'un réseau de caisses bien implantées si le caissier ou la caissière n'est pas assez informé sur sa tâche essentielle: la communication avec le membre, existant ou potentiel...

Comment ce document propose-t-il d'améliorer la relation avec le membre?

- En répondant aux membres avec empressement et courtoisie, avec précision et organisation;
- en répondant aux membres avec rapidité et efficacité;
- en répondant aux membres avec des connaissances précises des différentes caractéristiques des services;



Ghislain Desrosiers

- en offrant aux membres d'autres services financiers pour répondre à leurs besoins.

L'ensemble des fédérations et de leurs caisses affiliées se sont montrées très satisfaites de la qualité communicationnelle de ce document comme outil de base pour le développement de la *relation caisse-membre* et comme moyen de favoriser une plus grande utilisation des services des caisses.

Le deuxième outil mis en place est un périodique d'information, à l'intention des fédérations, qui a pour but d'exposer de façon sommaire mais éclairante certains aspects du marché, des structures et de l'environnement de la caisse populaire ou d'économie. Ce bulletin aide à développer la stratégie «offre de services» afin de permettre aux fédérations de mieux planifier, organiser et contrôler les activités.

Pourquoi avoir choisi de construire ces deux premiers outils?

Deux grandes séries de composantes influencent la situation actuelle: certains facteurs sont visibles, d'autres ne le sont pas.

Les facteurs invisibles sont ceux de l'organisation interne, des procédures organisationnelles, des systèmes informatiques ou autres, en résumé tout ce qui est invisible à un membre qui visite sa caisse.

Plusieurs facteurs techniques sont en effet soustraits à la vue du membre qui fréquente le local de la caisse populaire ou d'économie. Il est loin de voir que, pour soutenir cette institution financière, il existe de nombreux spécialistes. C'est pourtant grâce à ces facteurs que s'établissent la qualité, la rapidité et l'efficacité des services financiers offerts. Ils sont peut-être invisibles pour le membre, mais ils n'en sont pas moins essentiels au bon fonctionnement de la caisse populaire ou d'économie.

Les facteurs visibles

Les facteurs visibles ont trait aux relations concrètes que peut avoir le membre avec sa caisse populaire ou d'économie. Ils sont aussi très importants dans la *relation caisse-membre*.

Il s'agit premièrement, du local même de la caisse populaire et de ses caractéristiques physiques: sa dimension, la disposition des meubles et des guichets, l'affichage à l'intérieur du local, en un mot, l'aménagement du local. Cet aménagement doit tenir compte des besoins des membres, de leurs désirs de contact personnel, de sécurité et de discrétion et de leurs attentes en ce qui a trait à la rapidité des opérations.



Alain Vézina

Le deuxième facteur visible est le personnel de la caisse. En effet le membre d'une caisse populaire ou d'économie ne rencontre que rarement le directeur. En général, le caissier est le premier et souvent le seul responsable du contact entre la caisse et le membre et c'est le plus souvent de la qualité de ce contact que dépendront la *relation caisse-membre*, et, en conséquence, la possibilité de réaliser efficacement l'*offre de services*.

L'offre de services ne consiste donc pas seulement à offrir les services financiers à partir d'une situation où le caissier, au guichet, rencontre le membre. L'offre de services, c'est plus globalement le développement systématique de tous les éléments qui composent la relation caisse-membre.

Cela devrait par conséquent nous amener à ne pas considérer le membre comme un simple consommateur de produits ou de services financiers, mais à voir le membre dans une «*approche-relations*». Cela suppose, en premier lieu, que le caissier puisse offrir un ensemble de services au membre en fonction de ses besoins.

Offrir un service: c'est le faire connaître. Il s'agit d'un premier pas à la fois pour répondre aux besoins des membres et pour consolider les activités financières de la caisse. Il faut donc motiver le personnel et lui fournir les notions nécessaires pour qu'il puisse travailler efficacement à ces deux objectifs.

Le défi de l'offre de services consiste donc à favoriser la communication avec les membres et à élargir l'utilisation de différentes techniques qui peuvent la faciliter.



Alain Vézina

À l'automne 1979:

3 300 Placement-Boni

À l'automne 1980:

13 027 Placement-Boni

Ces chiffres illustrent les résultats des deux dernières promotions Placement-Boni des caisses populaires de la Fédération du Bas St-Laurent. La deuxième promotion a été placée sous l'étiquette *offre de services*. Les règles du jeu étaient fort simples: établir *l'offre de services* au guichet, en offrant Placement-Boni à tous les membres qui visitaient la caisse. De plus, il fallait créer une ambiance dans le local de la caisse populaire. Ces deux facteurs, essentiels dans l'organisation de la communication «*offre de services*», ont suffi à entraîner un vaste succès, comme les chiffres le démontrent:

Nouveaux plans souscrits:	13 027
Dépôts mensuels:	352 000 \$
Objectifs d'épargne:	8 350 000 \$

Parce qu'ils sont les fruits d'efforts de communication, ces résultats ne sont pas dus qu'à des facteurs techniques. Ils sont avant tout

l'effet de l'engagement des personnes qui travaillent dans les caisses populaires, c'est-à-dire de celles qui font *l'offre de services*, l'équipe de la fédération qui a su soutenir et développer la vitalité des employés et le goût d'établir un contact réel d'échange avec les membres. Ainsi, cette promotion fut en outre une occasion de rapprochement entre les ressources humaines de la caisse, les employés et les membres, sans oublier les dirigeants.

D'autres fédérations ont également connu du succès en développant *l'offre de services*. Au Saguenay-Lac-St-Jean, entre autres, les membres qui furent l'objet de cette attention particulière ont exprimé leur satisfaction, indépendamment de leur décision de souscrire ou non. *L'offre de services* a raffermi et renforcé les habitudes d'épargne méthodique chez des membres habituellement sollicités dans le sens de la consommation.

«Cette offre de services concourt donc à l'assainissement de la rentabilité de la caisse, qui reprend sur le marché la place qu'occupent certains concurrents avec des services moins profitables pour le membre.¹»

Pour l'année 1981

Grâce à la collaboration de représentants actifs des fédérations, plusieurs activités sont prévues pour l'année 1981. La première, très importante, est la cueillette de renseignements sur des cas de promotion qui ont été couronnés de succès dans les caisses populaires ou d'économie. Ces cas serviront à établir un cadre pour l'élaboration de modèles de promotion. Un document audio-visuel portant sur l'organisation interne d'une promotion dans le local de la caisse populaire ou d'économie sera produit. Bien sûr, d'autres activités s'enchaîneront en 1981, pour poursuivre la recherche et la mise en oeuvre d'outils divers dans le domaine de *l'offre de services*.

Conclusion

Parmi les profondes mutations que subiront les institutions financières dans les années 80, le besoin d'un contact humain, rapide, véritable et efficace augmentera en dépit de l'aspect impersonnel de diverses opérations, conséquence d'une automatisation progressive.

Donner un conseil, suggérer une alternative, répondre aux besoins, établir un contact suivi et personnel avec les membres: voilà des attitudes qui détermineront sans aucun doute notre avenir. Nous verrons alors apparaître de nouvelles façons de planifier nos promotions et notre publicité.

¹Le trait d'union, volume 4, numéro 5
Primauté des ressources humaines
«Offre de services»

L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS A FAIT PEAU NEUVE

par: **France Drzymala**

Le 19 février 1981 marquait l'inauguration de l'Institut Coopératif Desjardins (I.C.D.). Ceux qui ont connu le centre d'éducation coopérative du M.C.P.E.D. pour y avoir séjourné à un moment ou l'autre de leur carrière le trouveront aujourd'hui pratiquement méconnaissable. Déjà, on parle du «nouvel» Institut Coopératif Desjardins. Cette transformation ne consiste pas seulement en un rajeunissement: c'est aussi un nouvel élan vers de nouveaux objectifs.

Créé en 1963, l'Institut Coopératif Desjardins avait pour but premier d'oeuvrer dans le domaine de l'éducation et de la formation coopérative et professionnelle au sein du mouvement coopératif québécois. Progressivement, ses ressources pédagogiques et physiques ont été mises à la disposition d'organismes gouvernementaux, paragouvernementaux, syndicaux, privés et autres.

En 1973, tout en conservant son statut juridique distinct, ses services administratifs et pédagogiques sont intégrés à la Fédération de Québec des caisses populaires

Desjardins (aujourd'hui la Confédération).

Devant des résultats financiers de plus en plus insatisfaisants, la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins créait, en septembre 1977, un comité ad hoc mandaté pour étudier la qualité des services offerts par l'I.C.D. et pour lui fournir des recommandations sur son fonctionnement et son orientation.

C'est à la suite de l'acceptation des recommandations du comité ad hoc que l'I.C.D. a changé de visage, grâce à sa nouvelle vocation et à ses services mieux adaptés à la clientèle.

Nouvelles orientations

L'Institut Coopératif Desjardins demeure un centre résidentiel de formation pour adultes. Cette orientation implique que tout en intensifiant son rôle de formation à la formule coopérative, l'I.C.D. ouvrira désormais ses portes à des groupes intéressés à l'enseignement aux adultes.

Dans le cadre de l'I.C.D., l'association de l'éducation coopérative (à laquelle sont intégrées des activités visant à promouvoir la coopération) et de la formation des adultes permettra au M.C.P.E.D. de s'engager davantage dans une relation d'é-

change, commencée depuis longtemps, avec la communauté québécoise.

L'Institut Coopératif ouvre donc désormais ses portes à tous groupes, mouvements, entreprises coopératives, publiques et privées intéressés à utiliser ses services d'hébergement, de restauration et d'information pour y tenir des sessions diverses (cours, réunions, colloques, congrès, rencontres à caractère social ou culturel, etc.).

La relance de l'I.C.D. ne s'est pas traduite uniquement par l'élargissement de sa vocation, mais aussi par un réaménagement physique ma-



jeur, une structuration efficace de l'animation sociale ainsi qu'une mise en marché énergétique visant à la fois les secteurs coopératifs et privés.

Un complexe résidentiel agréable et fonctionnel

L'Institut Coopératif Desjardins a été réaménagé de fond en comble. Seuls son nom et son aspect physique extérieur demeurent, à toutes fins pratiques, inchangés. Le site a, en effet, été préservé afin que les stagiaires puissent continuer de jouir de la tranquillité nécessaire à leurs activités tout en ayant accès aux services urbains.

Quant à l'aménagement intérieur de l'I.C.D., il a été complètement repensé et modifié.

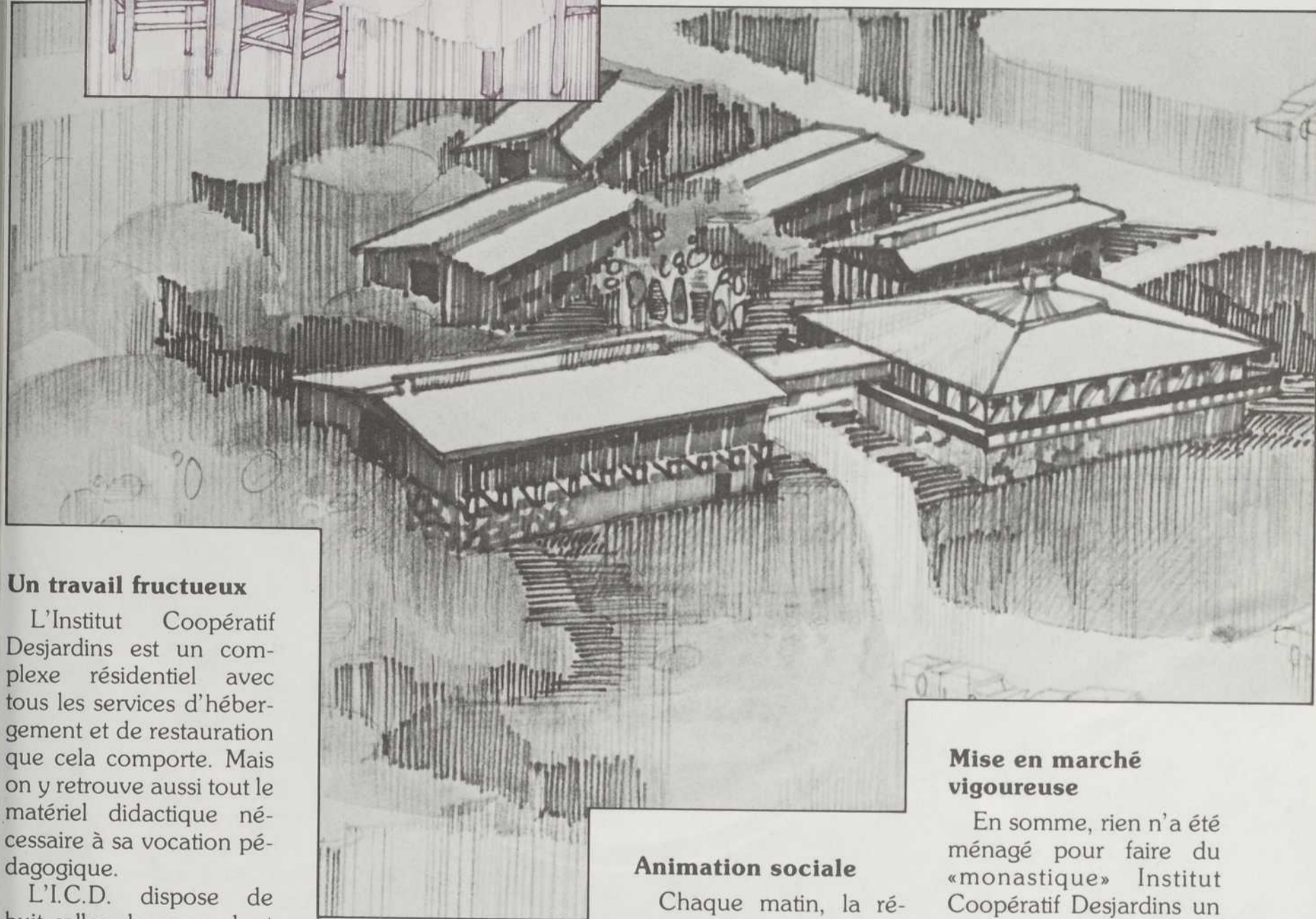
Les principaux travaux de rénovation effectués à l'I.C.D. se rapportent à la climatisation et l'insonorisation de tous les locaux, aux lieux de rencontre, aux services hôteliers et au matériel pédagogique disponible.

Le nouveau centre résidentiel de formation peut recevoir aujourd'hui au-delà de 160 personnes en session. L'Institut met à leur disposition 64 chambres qui ont été refaites, agrandies, insonorisées et modernisées. Chacune est équipée d'un mécanisme de contrôle du chauffage, d'un système de réveil et pourvue d'installations sanitaires individuelles. Chaque stagiaire a à sa disposition le téléphone et la télévision.

Chaque module résidentiel est agrémenté d'un petit salon muni d'un foyer et de fauteuils très confortables. Les stagiaires pourront s'y regrouper pour échanger, regarder la télévision ou continuer à travailler.

Du côté de la restauration, on a privilégié la formule cafétéria ou buffet pour les repas du matin et du midi, et celle de salle à manger avec service à la carte pour le soir. Bière et vin y sont disponibles.

De plus, un vaste salon-bar, pouvant également servir de salle de réception, est ouvert durant les heures de repas et la soirée. On y trouve un écran de télévision et divers jeux de société.



Un travail fructueux

L'Institut Coopératif Desjardins est un complexe résidentiel avec tous les services d'hébergement et de restauration que cela comporte. Mais on y retrouve aussi tout le matériel didactique nécessaire à sa vocation pédagogique.

L'I.C.D. dispose de huit salles de cours dont quatre peuvent se transformer en un vaste auditorium pour la plénière d'un ou de plusieurs groupes. La formule de la table ronde y est privilégiée et le travail est facilité par un mobilier pratique et confortable.

Parmi les changements survenus à l'I.C.D., la plus grande innovation concerne le support pédagogique orienté vers les techniques audiovisuelles.

Chaque salle de cours est dotée d'un réseau multi-média qui permet l'utilisation de matériel audio-visuel, tel: projecteurs 16 mm et à diapositives, rétroprojecteurs, magnétoscopes, magnétophones, téléviseurs. Stagiaires et animateurs pourront compter sur une assistance technique de même que sur des services d'impression et de photocopie.

Animation sociale

Chaque matin, la réception met à la disposition des résidents des renseignements sur les activités sociales, culturelles ou sportives de la région de Québec. Il sera également possible de s'inscrire à l'avance à des activités sportives variées, telles le tennis, le raquetball, la natation, le jogging, le golf, etc.

Soulignons enfin qu'à l'intérieur même de l'Institut des expositions diverses se dérouleront en permanence.

Mise en marché vigoureuse

En somme, rien n'a été ménagé pour faire du «monastique» Institut Coopératif Desjardins un centre de formation accueillant, fonctionnel et, il va sans dire, rentable.

La relance de l'Institut Coopératif Desjardins a mobilisé quelque \$1,6 million. Maintenant réaménagé physiquement et appelé à jouer un nouveau rôle social tout en demeurant un centre de la vie coopérative au Québec, il devient un «produit» non seulement attrayant, mais également sûr de répondre à des besoins précis.



R.D.
Comit
coopé
Y.D.
maint
avec l
fonali
de ren
une li
nales
ratives
vers l
memb
grosso
définit
l'esprit
cherch
pratio
prit, m
ces su
trabé,
turel, c
l'assista
pompé
de dév
confière
voient
meilleu
starité
pays.

La présence du Mouvement Desjardins sur la scène internationale

par: **Michel Beauchamp**

La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec est membre des organismes internationaux suivants: le Comité de liaison international de la coopération d'épargne et de crédit, l'Union internationale Raiffeisen et la Confédération internationale du crédit populaire.

Le secrétaire général de la Confédération, M. Yvon Daneau, nous fournit des explications concernant la présence du Mouvement Desjardins sur la scène internationale.

Le Comité de liaison international de la coopération d'épargne et de crédit

R.D. Quelle est la vocation du Comité de liaison international de la coopération d'épargne et de crédit?

Y.D. Ce comité de liaison, qui maintient une étroite collaboration avec l'Alliance coopérative internationale, veut être avant tout un lieu de rencontre privilégié pour faciliter une liaison entre les activités nationales ou internationales des coopératives d'épargne et de crédit à *travers le monde*. Les organisations membres du Comité poursuivent, grosso modo, les objectifs suivants: définition et approfondissement de l'esprit coopératif et mutualiste; recherche des modalités d'application pratique pour promouvoir cet esprit; mise en commun d'expériences sur le plan technique, administratif, juridique, financier et structurel; coordination internationale de l'assistance des coopératives d'épargne et de crédit aux pays en voie de développement; organisation de conférences internationales qui devraient axer leurs travaux sur la meilleure façon de mobiliser la solidarité des coopérateurs de chaque pays...

R.D. Quels sont les principaux membres du Comité de liaison international de la coopération d'épargne et de crédit?

Y.D. Le World Council of Credit Union, la Banque centrale des coopératives de France, le Mouvement Desjardins, le mouvement «Instituto Movizalidor de Fondos Cooperativos» (Argentine), l'Union du Crédit coopératif de France, le Comité bancaire de l'Alliance coopérative internationale, l'Union internationale Raiffeisen, la Confédération nationale du Crédit mutuel de France font partie de ce Comité de liaison international.

R.D. Quelle est la préoccupation actuelle des organisations membres du Comité et pourquoi le Mouvement Desjardins tient-il à être membre du Comité de liaison international de la coopération d'épargne et de crédit?

Y.D. Dès 1966, le Mouvement Desjardins participait aux travaux qui ont précédé la mise sur pied du Comité. Au début, l'objectif du Comité était de réunir les coopératives d'épargne et de crédit tout en favorisant des échanges d'information entre elles. Depuis lors, les objectifs ont été précisés. Nous en avons d'ailleurs parlé précédemment... Et lors du congrès de la Nouvelle-Delhi, en février 1981, congrès auquel participera le Mouvement Desjardins, il sera question de la révision des structures du Comité. On est conscient, en effet, que certaines organisations membres ont une envergure internationale, alors que d'autres ont plutôt une envergure continentale ou nationale... Il faut donc tenir compte de cette réalité et rechercher des mécanismes de fonctionnement mieux adaptés...

L'Union internationale Raiffeisen

C'est par ailleurs parce que le Comité peut éventuellement constituer un important lieu d'échange en ce qui concerne, entre autres, les questions financières et technologiques, que le Mouvement Desjardins tient à y être représenté. C'est aussi parce que bon nombre des organisations membres, dont le Mouvement Desjardins, oeuvrent dans les pays en voie de développement, et que les échanges qui se déroulent au sein du Comité sont susceptibles de permettre une action plus cohérente et efficace dans ces pays...

R.D. Comment se traduit concrètement la participation du Mouvement Desjardins au sein du Comité de liaison international?

Y.D. Les membres du Comité se réunissent habituellement une ou deux fois par année et le Mouvement Desjardins participe activement aux travaux du Comité... À tous les quatre ans, le Comité organise, par ailleurs, un congrès dont le thème porte sur un aspect de l'évolution des coopératives d'épargne et de crédit (technologie, questions financières, etc.)... À la suite de chacun des congrès, une synthèse des échanges intervenus entre les participants est publiée...

R.D. Quels sont les buts poursuivis par l'Union internationale Raiffeisen et quels sont les organismes membres de cette Union?

Y.D. L'Union internationale Raiffeisen est une association dont les buts sont de promouvoir les idées de Friedrich Wilhelm Raiffeisen (qui, il y a 150 ans, mettait de l'avant une expérience coopérative originale), de susciter des échanges constants d'idées et d'expériences et enfin, d'organiser un centre de documentation...

Plusieurs pays européens sont membres de l'Union internationale Raiffeisen (par exemple, la France, la Suisse, la Belgique).

R.D. Que peut retirer le Mouvement Desjardins de sa participation aux travaux de l'Union internationale Raiffeisen et que peut-il apporter aux autres membres de cette Union internationale?

Y.D. L'évolution des idées et des structures au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le système Raiffeisen s'apparente à l'évolution que nous avons connue au sein du Mouvement Desjardins. En fait, les organisations du système Raiffeisen et les caisses populaires et d'économie Desjardins ont beaucoup de choses en commun: il s'agit d'organisations à caractère communautaire et démocratique qui se développent sur un territoire géographique délimité; elles ont été fondées dans les mêmes milieux socio-économiques, etc... Le fait d'être membre de l'Union internationale Raiffeisen permet donc au Mouvement Desjardins d'apprécier ce qui se fait dans un système coopératif européen avec lequel nous avons beaucoup d'affinités... De plus, notre participation nous oblige à nous interroger, ce qui nous permet de renouveler notre façon de voir les choses... En revanche, l'expérience nord-américaine du Mouvement Desjardins intéresse les représentants des organisations du système Raiffeisen...

Nous avons aussi très souvent l'occasion d'échanger sur nos initiatives réciproques dans les pays en voie de développement... Fait à signaler, à titre de membre de l'Union internationale Raiffeisen, le Mouvement Desjardins est représenté au sein du conseil d'administration de cet organisme, lequel conseil se réunit une ou deux fois par année.

La Confédération internationale du crédit populaire

R.D. Quelle est la vocation de la Confédération internationale du crédit populaire et quels sont les pays représentés dans cette organisation?

Y.D. La Confédération internationale du crédit populaire est une organisation qui veut réunir les institutions et les organismes bancaires dont la vocation plus spécifique est de favoriser le développement, au sens large du mot, des petites et moyennes entreprises... Cette organisation groupe actuellement, à un titre ou à un autre, une dizaine de pays: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Maroc, les Pays-Bas, la Turquie et la Suisse... Le Mouvement Desjardins est représenté au sein du Comité central de cette organisation et participe activement aux travaux de certains comités.

R.D. Pourquoi le Mouvement Desjardins participe-t-il aux activités de cette organisation internationale?

Y.D. À l'heure actuelle, nous trouvons au sein de la C.I.C.P. une expertise qui peut inspirer notre action dans le domaine des prêts commerciaux et industriels... Par ailleurs, notre spécificité coopérative et notre façon de nous impliquer dans notre communauté intéressent les autres membres de la Confédération internationale du Crédit populaire et ce, au moment même où l'on s'interroge sur les orientations de la C.I.C.P.

Une présence nécessaire sur la scène internationale

R.D. À quelles activités le Mouvement Desjardins s'attend-il à participer en 1981, au sein des organismes dont nous venons de parler?

Y.D. La Confédération Desjardins sera représentée au congrès du Comité de liaison internationale, à la Nouvelle-Delhi, en février 1981. Elle sera aussi présente aux réunions annuelles des principaux comités des autres organisations dont elle est membre... Fait à signaler, même si l'éloignement nous empêche d'assurer notre présence physique à toutes leurs réunions, nous maintenons des communications très étroites avec les organismes dont nous sommes membres. Nous recevons, entre autres, les procès-verbaux des réunions et de nombreux documents d'information...

R.D. Est-ce que le Mouvement Desjardins pourrait devenir membre de certaines autres organisations internationales?

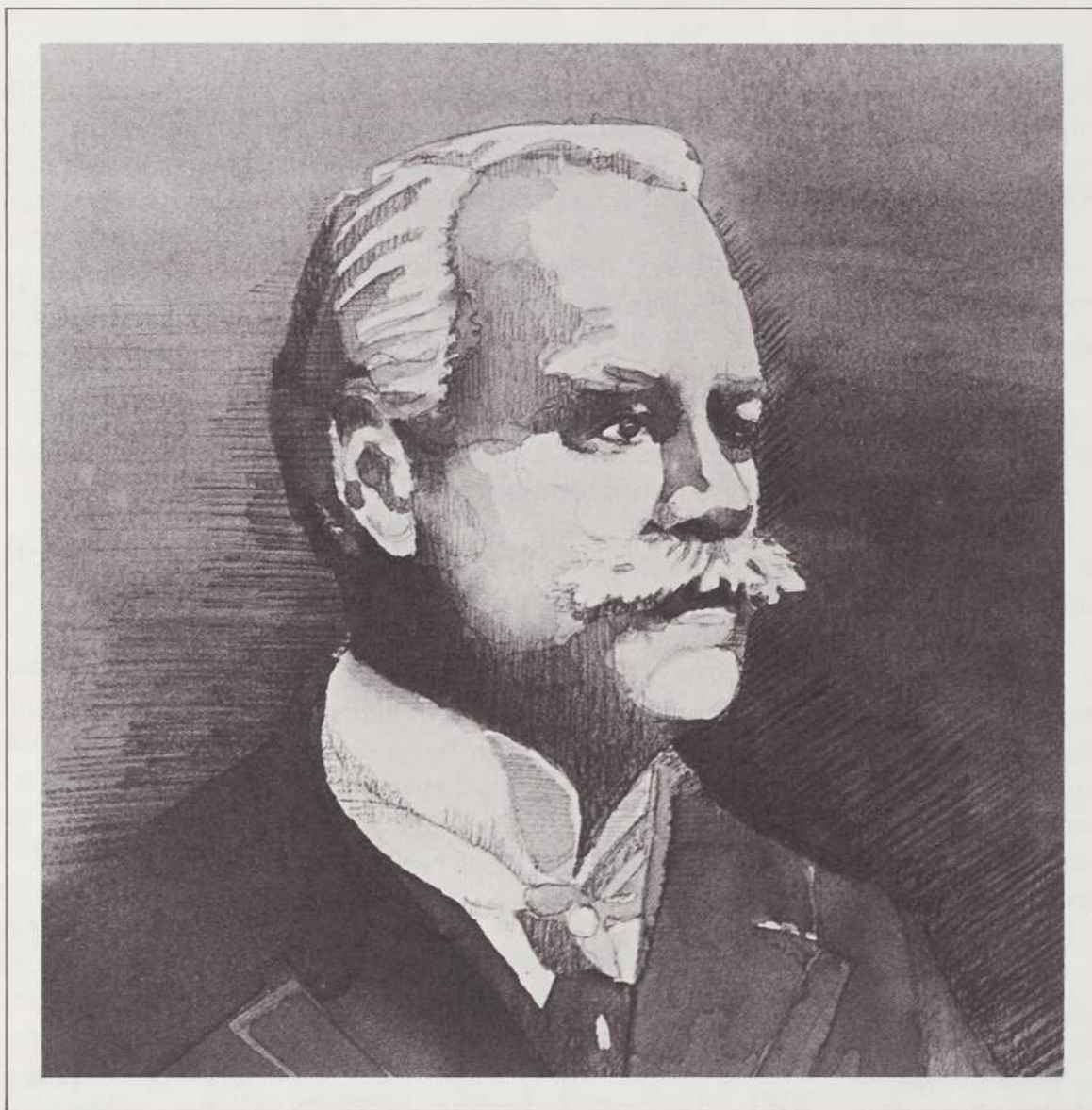
Y.D. En regard des nombreuses sollicitations dont le Mouvement est de plus en plus fréquemment l'objet, il a fallu se donner des critères pour nous aider à sélectionner les organismes internationaux avec lesquels nous devons établir des relations... Il semble que la Confédération devrait s'inspirer de la nature et de la fonction du Mouvement Desjardins pour juger de l'opportunité d'adhérer à certains organismes... Or, le Mouvement Desjardins est de nature *coopérative* et exerce une fonction *financière*. Ces deux aspects de sa réalité devraient donc lui servir de guide

pour juger de la pertinence de sa participation aux organisations qui la sollicitent... De plus, le Mouvement a traditionnellement eu des préoccupations de nature communautaire; ces préoccupations devraient également être retenues pour l'aider à faire son choix...

R.D. Pourquoi le Mouvement Desjardins se doit-il d'être présent sur la scène internationale?

Y.D. Il est très important d'avoir une fenêtre ouverte sur le monde et de savoir ce qui se passe ailleurs dans le domaine de la coopération d'épargne et de crédit... Notre présence sur la scène internationale peut nous être très profitable. En affirmant notre personnalité, et en disant aux «autres» qui nous sommes et ce que nous faisons, nous pouvons nous bâtir au fil des ans un capital de relations privilégiées avec différentes organisations... Et certaines composantes du Mouvement Desjardins peuvent profiter de ces relations et de ces échanges. Je pense, entre autres, à la Caisse centrale, à la Société d'investissement Desjardins, à Fiducie du Québec... Fidèle, par ailleurs, aux principes qui l'animent, le Mouvement Desjardins doit continuer, par la Société de développement international Desjardins, à s'engager concrètement dans les pays en voie de développement en mettant à la disposition de ces pays l'expérience accumulée depuis 80 ans...

Un regard neuf sur Alphonse Desjardins



par: **Martine Giroux**

Voici le texte gagnant du premier prix, niveau collégial,
du Concours national Lionel-Groulx 1980 dont le thème était «Alphonse Desjardins
et l'émancipation économique des Québécois».

L'auteur, Martine Giroux, est étudiante au Petit séminaire de Québec.
Ce texte joint, à ses qualités au niveau du développement des idées et de la recherche,
le mérite de constituer une intéressante synthèse de l'oeuvre du fondateur,
telle que vue par une étudiante de 18 ans.

Autrefois et encore aujourd'hui, certains Québécois doutent de leurs capacités, surtout face à leur propre culture et leur propre langue. S'il en est ainsi, c'est que certains d'entre eux travaillaient et travaillent encore actuellement pour des institutions étrangères. C'est pourquoi ils se croient obligés d'abandonner leur culture, leur langue pour mieux réussir en affaires et, progressivement, ils se dénationalisent complètement.

Et voilà qu'un homme de chez nous, Alphonse Desjardins, a compris ce que recelait sa propre culture et a réussi à doter la communauté québécoise d'une institution adaptée à ses besoins et à sa mentalité. Cet homme, parce qu'il était sensible à l'humain, est venu en aide aux classes laborieuses, aux petites gens, aux pauvres, aux déshérités, etc... Il a su apporter des instruments très efficaces de libération: des capitaux et des personnes capables de les gérer. Ces capitaux qui servent généralement à des fins productives peuvent permettre aussi le progrès économique des Québécois.

Son oeuvre, Alphonse Desjardins l'a élaborée en plusieurs étapes. D'abord il s'est préoccupé des individus qu'il avait jugés particulièrement démunis devant les problèmes financiers. Ensuite, devant le succès de son entreprise, son oeuvre s'est orientée vers des projets plus larges et ouverts à l'ensemble de la société.

Les Canadiens français, établis à la campagne depuis la conquête britannique de 1760, ont à affronter de sérieux problèmes au milieu du

XIX^e siècle. Règne à ce moment une instabilité dans la vie agricole, menaçant ainsi l'équilibre économique de la province. S'ajoutent à ce problème la forte natalité de la province, la rareté des terres, l'imprévoyance du paysan canadien français, l'accroissement du prolétariat agricole. Ainsi s'effectue une dépopulation des campagnes en faveur des villes, en particulier pour les villes des États-Unis. Ce phénomène ne laisse personne indifférent et surtout pas Alphonse Desjardins qui constate que:

«les défauts les plus graves des classes laborieuses sont l'individualisme, puisque les ouvriers et cultivateurs répugnent à s'associer voyant là une entrave à leur liberté, l'imprévoyance aggravée par le manque d'éducation économique, et le dédain de la petite économie, puisque les classes laborieuses n'ont pas à leur disposition un système de crédit adapté à leurs besoins réels et pressants».¹

Alphonse Desjardins, né le 5 novembre 1854 à Lévis, avait été élevé dans la plus grande pauvreté. Tour à tour, il poursuit des études brillantes, s'enrôle dans la milice canadienne, fait une courte carrière de journaliste et le 8 avril 1892, il est nommé sténographe français à la Chambre des Communes.

C'est en 1897 que l'orientation de sa vie va complètement changer lors d'un débat sur les ravages de l'usure. Le 6 avril, un député de Montréal présente une proposition de loi où les emprunteurs étaient obligés de payer un taux d'intérêt

exorbitant et même usuraire. Desjardins qui était alors rapporteur écoutait ces injustices et ne pouvait demeurer indifférent devant de telles précisions énoncées en Chambre:

«Il n'y a que quelques jours, un homme de Montréal qui avait emprunté 150 \$ a été poursuivi et condamné à payer en intérêts la somme de 5 000 \$ sur ce capital de 150 \$».²

La cause principale de l'usure tient de toute évidence au manque d'organisation financière pour répondre aux besoins des emprunteurs, qui se retrouvent parfois dans des situations où ils ne pouvaient guère se conformer aux exigences bancaires.³

Devant pareille situation, Alphonse Desjardins décide de s'occuper de cette question en approfondissant davantage, par des recherches en bibliothèque et des enquêtes, le problème de l'usure qui empêchait l'émancipation économique des Québécois. Par le volume de Henry William Wolff, *The people's Bank*, il découvre comment fonctionnent les banques populaires européennes; par la suite, il établit une correspondance suivie avec l'auteur et avec d'autres personnalités spécialisées dans ce domaine qui l'aideront par des conseils et par leurs propres expériences.

Ainsi, en explorant les expériences européennes, il en retire le meilleur de chacune d'elles, crée une nouvelle institution qui répondra aux exigences économiques du milieu paroissial: la caisse populaire.

«C'est en 1900 qu'Alphonse Desjardins fonde la première caisse populaire. Synthèse originale de différents modèles d'institutions, d'épargne et de crédit européennes, cette société coopérative a pour objet, selon son fondateur, «d'améliorer le sort des classes laborieuses en leur inculquant les vertus d'économie et de prévoyance et en leur fournissant l'opportunité de crédit nécessaire à leur relèvement économique».⁴

Alors, peu à peu, l'épargne des sociétaires sera transformée en un capital productif, leurs dépôts formeront un capital qui pourra servir aux opérations de la société: se trouve disponible une source de crédit, facile d'accès à la classe laborieuse, à condition que cet emprunt favorise le développement économique de la société par la mise en marche d'entreprises nouvelles qui entraîneront la création de nouveaux emplois. Ainsi, l'épargne disponible permettra aux «entrepreneurs» de répondre à leurs aspirations et à leurs ambitions; elle encouragera leurs initiatives de développement. Par là, on s'oriente vers l'entreprise coopérative: elle appartient aux membres qui la composent.

Désormais, les Québécois peuvent emprunter sans être exploités. Alphonse Desjardins venait d'assurer l'émancipation économique des Québécois, après avoir constaté que leur épargne était contrôlée par des Juifs et des Anglais. Mais avant d'étendre le système à toute la population, Alphonse Desjardins «veut en surveiller lui-même le fonctionnement afin de découvrir les points faibles et de les corriger»⁵. Et puisqu'il n'existe pas de loi pour les caisses, il refuse de propager son système. Il ne veut pas mettre entre les mains des Québécois des outils dont il n'aura pas vu les résultats premiers et qui ne sont pas reconnus ni soutenus par la loi: «S'ils n'ont pas fait davantage pour la libération économique des nôtres, c'est que la loi restreignait leur action»⁶ explique Émile Girardin. En dépit de pressions soutenues, Ottawa refuse à plusieurs reprises de vo-

ter une loi permettant l'existence juridique des caisses populaires. Le gouvernement du Québec se rendit à la requête d'Alphonse Desjardins en 1906 et il adopta la Loi des Syndicats coopératifs de Québec permettant l'incorporation des coopératives d'épargne et de crédit. Depuis 1963, les coopératives d'épargne et de crédit sont régies par une loi qui leur est propre.

Vers les années 1910, 22 autres caisses populaires s'ouvrent dans la province de Québec. Mais afin de démontrer au public l'utilité de la coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit, Desjardins doit faire de la propagande. Cette propagande se fait sous trois formes: les contacts individuels, la presse et la «plate-forme». L'autorité religieuse de chaque paroisse, considérant ce projet comme «le meilleur mode de soustraire la population catholique au joug de la juiverie en matière de prêt et de crédit»⁷, accorde une aide précieuse à Desjardins. On informe aussi les gens par le journal «*La Vérité de Québec*». Desjardins publie une brochure intitulée «*Le catéchisme des caisses populaires*»; il fonde «*L'action populaire économique*», toujours pour promouvoir l'esprit coopératif. Et peu à peu, l'esprit des gens se fait à cette idée et entre 1907 et 1916, 160 caisses prennent naissance. Ainsi, «les succès rapides et grandissants de l'oeuvre suffirent à neutraliser les premiers obstacles: l'indifférence, l'apathie et les sarcasmes du public»⁸. À partir de là, les Québécois prennent de plus en plus leur économie en main. La société québécoise deviendra peu à peu de type industriel, grâce à une plus grande productivité. Avec la création de capitaux québécois, le crédit est plus accessible et les gens peuvent créer leur propre commerce, leur propre entreprise selon la volonté de chacun.



Et ainsi parallèlement se développera une société de consommation. L'épargne deviendra une préoccupation plus importante pour le consommateur, car ce dernier épargnera dans un but précis selon l'objet qu'il désire. Comme conséquence sur le plan humain, on voit naître des vocations pour l'administration, une élite administrative, comme l'appelle Richard Arès:

«Les caisses populaires se multiplient: elles apportent à notre communauté, non seulement des capitaux, mais encore et surtout des hommes, c'est-à-dire, premièrement, une élite administrative et financière, et deuxièmement, un peuple économiquement et socialement éduqué».⁹

Entre l'époque de la fondation de la première caisse populaire, à Lévis, où le premier dépôt fut de 10 sous, et aujourd'hui, où l'actif du



mouvement atteint 10,2 \$ milliards, il a fallu que des Québécois assurent la continuité de l'oeuvre d'Alphonse Desjardins, ce qui permet aujourd'hui à ces mêmes Québécois d'assumer en partie leur propre économie. (...)

Ainsi, après la mort de Desjardins, le 31 octobre 1920, il a fallu que d'autres hommes, en accord avec ses idées, poursuivent son oeuvre. Pendant sa maladie, il songeait au projet de fédérer les caisses populaires. Il avait réuni plusieurs caisses afin de fonder une Union régionale, création qui témoigne du succès des caisses populaires et marque une étape nouvelle dans les progrès accomplis. Cette union «est une oeuvre économique et sociale qui a pour but la protection et la défense des caisses populaires et

des coopératives affiliées»¹⁰. Ainsi, au 31 décembre 1979, on compte 10 unions régionales à travers la province de Québec. Elles voient à la propagation de la doctrine coopérative, à la bonne marche des caisses déjà établies et de celles qui naîtront dans une nouvelle région, à l'éducation du personnel. C'est grâce à l'aide de l'Union régionale sur le plan humain, sur le plan technique, sur le plan des capitaux alloués pour des créations d'habitations, d'industries, d'entreprises, etc... que les Québécois parviennent à s'émanciper dans le domaine de l'économie. Mais les délégués des unions régionales songent à préserver l'avenir comme le rappelle Richard Arès, ils envisagent:

«la fondation d'une fédération qui améliorerait les chances d'obtenir de l'Assemblée législative les octrois nécessaires à la diffusion et à la surveillance des caisses».¹¹

Le projet est accepté le 17 mars 1932 et Monsieur Cyrille Vaillancourt en est le président et gérant. Cette fédération offre de nombreux services aux unions régionales et aux caisses populaires; elle est toujours à l'écoute des demandes des caisses ou des sociétaires afin d'aider le mieux possible les Québécois dans leur entreprise.

Par ces créations, nous pouvons constater qu'Alphonse Desjardins a su éduquer le peuple québécois. Il a su former une élite financière prête à poursuivre l'oeuvre qu'il a fondée. (...)

À partir de là, une autre étape allait être franchie. Huit autres institutions se sont associées au grand Mouvement des caisses populaires Desjardins: l'Assurance-Vie Desjardins, la Société d'Assurance des Caisses populaires, l'Institut Coopératif Desjardins, l'Association Coopérative Desjardins, la Société de Fiducie du Québec, la Sauvegarde, la Sécurité et les Placements Collectifs Inc. Par exemple, si nous prenons les compagnies d'assurance-vie et en particulier la Sauvegarde, dans la seule année 1978:

«elle a injecté plus de 41 \$ millions dans l'économie canadienne et principalement dans celle du Québec, en majorité dans les placements hypothécaires et obligataires. La répartition de 97,2% de son capital social entre les 10 unions régionales et 998 de leurs caisses signifie la poursuite de son enracinement au Québec et la continuité de ses activités en faveur de la collectivité québécoise».¹²

La Sauvegarde a aussi consenti des prêts hypothécaires à l'ouverture de magasins Coop ou Cooprix. Ainsi, la population québécoise désire encourager ce qui lui appartient. (...)

La présence des caisses populaires ne se limite pas aux prêts consentis aux membres pour des biens de consommation. Les caisses populaires s'impliquent dans le développement de l'entreprise industrielle, commerciale et agricole par des prêts, des investissements et des placements.

«On estime, en 1979, à quelque 600 \$ millions le montant des prêts en cours destinés au financement d'entreprises industrielles, commerciales et agricoles, à caractère coopératif ou non».¹³
(Alfred Rouleau)

C'est donc là une preuve qu'on permet aux citoyens québécois de s'impliquer le plus possible dans des entreprises de chez nous. Ils peuvent assumer leur propre gestion et ainsi la société est de moins en moins dominée par des «gros capitalistes étrangers» mais devient plus auto-gestionnaire. Il est bon de noter la participation des caisses au dossier «Tricofil», et après les refus d'aide monétaire de certains «milieux financiers», la participation de celles-ci au financement de la cartonnerie de Cabano. Les caisses interviennent dans tous les domaines possibles, en restant à l'écoute et en attente d'expériences socio-économiques des Québécois, lesquelles seront source de progrès pour l'humain.

Nous rappelons également la plus récente réalisation, et non la moindre, des caisses: «l'inter-caisse». (...)

Le membre prend conscience qu'il appartient à un mouvement vraiment québécois par sa caisse. Si on regarde l'importance du mouvement des caisses populaires Desjardins, on est impressionné lorsqu'on constate le membership, le réseau institutionnel, les compétences, le capital humain et financier, etc... Ce mouvement est devenu un partenaire économique, social et politique de première ligne au Québec. Car n'oublions pas que dans plus de 500 localités du Québec la caisse populaire est la seule institution financière présente, c'est-à-dire le seul contact des citoyens avec le système financier en place.

«Elle devient un instrument entre les mains des membres qui lui permet de s'exprimer sur une multitude de sujets. La caisse populaire est un outil qui peut aider à trouver des éléments de solution à certains problèmes de notre société». ¹⁴

Nous aimerions souligner également la création, en décembre 1971, de la Société d'investissement Desjardins (SID) qui a pour objet:

«de créer et d'administrer un fond d'investissement aux fins d'établir et de développer par des entreprises industrielles et commerciales, à caractère coopératif ou non, et ainsi favoriser le progrès économique du Québec». ¹⁵

Il faut aussi mentionner le Crédit Industriel Desjardins (CID) qui offre à des entreprises commerciales et industrielles prêts à terme et location d'équipement. On a encore ici deux exemples qui nous démontrent bien que le mouvement des caisses populaires Desjardins offre aux Québécois les moyens de prendre en main leur économie et de s'émanciper dans des domaines qui leur plaisent et qui servent leurs intérêts. (...)

Ainsi, les Québécois, travaillant pour des Québécois, ont eu la possibilité d'utiliser leur liberté à l'innovation et à la création. Ils n'ont pas eu besoin de renier quoi que ce soit d'eux-mêmes; langue, religion, mentalité, enfin leur appartenance à leur communauté nationale.

Pour Alphonse Desjardins, l'émancipation économique du peuple devait d'abord et avant tout venir de lui-même: «Ce sont les institutions organisées par le peuple lui-même, proclamait-il, qui peuvent le mieux assurer le bien-être de la population». ¹⁶ C'est pourquoi les Québécois, une fois éduqués à l'oeuvre de Desjardins, dont un des principaux buts était l'éducation économique et sociale, devinrent eux-mêmes le premier instrument de leur libération.

Il est certain que les institutions Desjardins auront encore beaucoup à faire pour améliorer leurs structu-

res et les adapter aux réalités et exigences de la société moderne. Mais il est temps que chacun de nous se rende compte de la multitude de services que les caisses populaires et les institutions affiliées offrent à leurs membres sociétaires. Puisque c'est auprès de nous qu'ils trouvent leur premier mode de financement, faisons-nous un devoir d'en devenir membres afin que cette oeuvre puisse se perpétuer et contribuer à notre prospérité économique.

Références

¹ROBY Yves, *Alphonse Desjardins et les caisses populaires, 1854-1920*, p. 8.

²Débats de la Chambre des Communes, (6 avril 1897) 468-469, cité par Yves Roby, p. 33.

³«La Vérité» 17 juillet 1909 cité par Yves Roby, p. 36.

⁴ROBY, Yves *Les Caisses populaires «Alphonse Desjardins 1900-1920»* p. 105.

⁵ROBY, Yves *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires 1854-1920*, p. 66.

⁶Revue Desjardins, n° 5, 1971, p. 7.

⁷LAMARCHE, Jacques *Le Mouvement Desjardins*, p. 29.

⁸ROBY, Yves *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires 1854-1920*, p. 103.

⁹ARÈS, Richard s.j., *Les Caisses populaires et la communauté canadienne française*, (n° 1) p. 13.

¹⁰LAMARCHE, Jacques *Le Mouvement Desjardins*, p. 73.

¹¹ARÈS, Richard s.j. *Les Caisses populaires et la communauté canadienne française*, p. 20.

¹²Revue Desjardins, n° 2, 1979, p. 36.

¹³Extrait de l'allocution prononcée par Monsieur Alfred Rouleau à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de la F.Q.C.P.Q. tenue à Québec le 20 mars 1979.

¹⁴*Ma Caisse populaire*, n° 3, 1972, p. 5.

¹⁵Congrès provincial du mouvement des Caisses populaires Desjardins 22, 23, 24 mai 1978.

¹⁶ARÈS, Richard, *Les Caisses populaires et la communauté canadienne française*, p. 15.

La volonté des parties et le recours collectif

par: **Me Lise Nadeau***

Sensibilisé aux situations abusives que vivent les individus dans des domaines tels que la consommation, l'environnement, les droits et liberté de la personne, le législateur nous a donné de nouvelles lois à caractère social.

La protection des droits essentiels de l'être humain constitue le principal fondement de ces lois.

En 1978, le législateur va plus avant, il dote les citoyens d'un outil très particulier, lequel permet une reconnaissance judiciaire et collective de leur droit: le recours collectif.

L'effet dissuasif de la loi sur le recours collectif

L'essence même de la Loi sur le recours collectif est de permettre à une personne physique de poursuivre quelqu'un au nom de toutes les personnes physiques qui ont un droit semblable contre cette même personne, et ce sans avoir à obtenir d'autorisation quelconque de leur part.

Dans sa conférence de presse au moment du dépôt du projet de loi, le ministre d'État au développement social, Monsieur Pierre Marois, a présenté ce recours comme celui qui «permettra désormais à tout citoyen qui se croit lésé dans ses droits d'intenter des poursuites au nom de l'ensemble des personnes qui ont subi le même tort»; il l'a décrit comme «l'instrument essentiel à l'établissement d'un minimum d'équilibre dans le rapport de force qui existe entre les petits et les gros de notre société», «un moyen susceptible de mettre un frein à certaines pratiques inqualifiables».

*Me Nadeau est avocate à la direction des Affaires juridiques à la CCPEDQ.

En effet, le législateur ne cache pas qu'il mise beaucoup sur l'effet dissuasif de cette loi. La crainte d'une poursuite en recours collectif ne serait-elle pas le début de la sagesse des entreprises?

«Un même poids, une seule mesure» assure la publicité. Une balance en équilibre: sur un plateau un amas de plumes (les milliers d'individus), sur l'autre plateau six lingots (commerçants, entreprises, municipalités, gouvernement). Bien informé de cette nouvelle forme de protection de ses droits, l'individu se sent mieux nanti et pour cause. En premier lieu, le recours collectif permet à une ou plusieurs personnes de poursuivre au profit de plusieurs en groupant des réclamations, souvent minimes, pour lesquelles il ne vaudrait pas la peine d'intenter de façon individuelle et selon la procédure ordinaire à cause des coûts disproportionnés qui en résulteraient. En second lieu, le recours collectif facilite l'administration de la justice en permettant de résoudre

des questions communes à plusieurs au moyen d'un seul jugement final. Ainsi, on évite la possibilité de jugements contradictoires et une multiplication de procédures séparées. Finalement, grâce au Fonds d'aide aux recours collectifs, l'exercice du recours collectif devient accessible à tous. En effet, parce que les coûts judiciaires peuvent être disproportionnés par rapport au montant de la demande individuelle de la personne qui représente le groupe, la loi a créé un fonds pour aider les gens à supporter financièrement un tel procès.

On peut affirmer que le recours collectif impose aux marchands, compagnies, industries, un plus grand respect de l'individu car celui-ci représente potentiellement tous les autres clients-usagers.

La caisse populaire ou d'économie et le recours collectif

Et la caisse dans tout ça, comment doit-elle envisager le recours



Ghislain Destroiers

collectif dans ses opérations quotidiennes?

Née du désir de servir ses membres, on retrouve à la base de ses relations avec ceux-ci des ententes et des contrats.

Depuis toujours, ces ententes et contrats reflètent la volonté exprimée des parties. Il y a encore quelques années, la caisse et le membre établissaient seuls les termes de leur relation.

Depuis lors, plusieurs lois sont venues préciser les droits des individus et les conditions d'exercice pour sauvegarder le respect de ces droits. Or, la caisse a naturellement suivi cette évolution sociale et ce, toujours dans le meilleur intérêt des membres.

C'est pourquoi la volonté des parties s'inscrit maintenant à l'intérieur d'un cadre fixé par les lois. À titre d'exemple, pensons simplement à la Loi sur la protection du consommateur, où des normes strictes doivent être suivies.

Il est définitivement révolu le temps où la seule entente écrite des

parties fait la loi. Aujourd'hui, nous devons nous tourner vers la loi pour savoir sur quelles bases légales se fixent les contrats.

Plus que jamais la caisse doit être consciente qu'une initiative non concordante avec une loi risque d'entraîner le non-respect des droits reconnus des individus et par ricochet, l'utilisation du recours collectif par l'un d'eux au nom de tous et ce, non seulement sur des réclamations basées sur des motifs monétaires, mais également sur tous types de relations basées sur des droits existant en vertu de notre législation. Ainsi, par le recours collectif, sont permises des réclamations de montants d'argent basées sur un contrat ou sur des contrats séparés, des dommages-intérêts nécessitant une évaluation individuelle ou encore des demandes en injonction ou même en jugement déclaratoire.

Sachant que la caisse offre les mêmes services à tous ses membres, n'y aurait-il pas de grandes chances pour qu'une situation pénalisant l'un d'eux lèse aussi de fa-

çon similaire tous les autres membres-usagers?

En effet, une décision en soi peut sembler de faible conséquence pour un membre, mais elle prend des proportions alarmantes si chacun de ses membres, par une poursuite en recours collectif, en prend conscience et en exige la reconnaissance par la caisse.

Il peut arriver que la réclamation de l'individu ne soit que de quelques dollars; cependant, la même réclamation exigée de deux ou trois mille personnes atteint vite les milliers de dollars.

Si un recours collectif était alors reçu par un tribunal et que jugement final intervenait en faveur du demandeur, la caisse pourrait bien être condamnée à payer une somme considérable en dédommagement à ses membres.

Pour toutes ces raisons, le recours collectif fait davantage prendre conscience de l'importance d'une bonne gestion et d'une saine administration.

Des in-
poursu

Le t

contre
peut se
recours
certaine
journal
faits sui
La B
(BNC)
de de
pour re
un coup

La r

«mava

taines

avaient

deux fo

clients c

d'assur

La re

de «mar

surance

mande

BNC d'

les requ

de clien

payé

ment et

rence e

compos

Des institutions financières poursuivies

Le temps du recours collectif contre les institutions financières peut sembler très loin. Pourtant, ce recours frappe déjà à la porte de certaines d'entre elles. Dans un journal d'Ottawa, on rapportait les faits suivants:

La Banque nationale du Canada (BNC) s'est opposée à une demande de modification de la requête pour recours collectif intentée par un couple.

La requête originale allègue la «mauvaise foi» de la BNC dans certaines procédures d'emprunt qui avaient pour résultat de faire payer deux fois la prime d'assurance aux clients qui consentaient à un contrat d'assurance-maladie sur leur prêt.

La requête modifiée ne parle plus de «mauvaise foi», ni de prime d'assurance chargée en trop. Elle demande le remboursement par la BNC d'une partie des intérêts que les requérants ainsi que des milliers de clients dans leur cas auraient payés «injustement, sans fondement et illégalement», soit la différence entre le montant des intérêts composés mensuellement et celui des intérêts composés annuellement.

Un juge de la Cour Supérieure doit trancher le litige à savoir s'il peut autoriser les requérants à modifier la requête en recours collectif avant de rendre jugement sur le bien-fondé ou non du recours collectif dans ce cas.

Les requérants représentent les intérêts de deux groupes de personnes qu'ils estiment lésés par les procédures de la BNC. Il s'agit de groupes de personnes ayant emprunté à terme par billet provisoire, avec ga-

rantie hypothécaire. Le premier groupe de personnes a effectué le dernier paiement de son emprunt au cours des cinq (5) dernières années, ou est en cours de remboursement. Le second groupe, de son côté, a remboursé avant l'échéance le solde d'un emprunt contracté au cours des cinq (5) dernières années.

Dans la requête, on considère impossible de fournir une estimation précise du nombre de membres inconnus appartenant à l'un ou l'autre groupe qui se serait vu charger des intérêts en trop par la BNC.

Toutefois, selon une estimation prudente de l'avocat des requérants, le recours collectif toucherait 187 000 personnes dans le premier groupe et 117 000 dans le second. Avec une moyenne de 100 \$ d'intérêt chargé en trop par personne du premier groupe, on arrive à une somme de 18,7 \$ millions. Quant au deuxième groupe, la somme individuelle serait moindre (une moyenne de 3,00 \$).

Pour sa part, un journal de Québec mentionnait qu'un citoyen de la région présenterait devant la Cour Supérieure du district de Québec le 15 janvier 1981, une requête en recours collectif contre la compagnie Trust Royal. Si la requête était acceptée par le tribunal, l'individu demanderait une interprétation judiciaire de clause du contrat hypothécaire sur laquelle l'institution financière s'appuie au moment de hausser le taux de l'intérêt d'un prêt hypothécaire à la fin de la période du terme.

La clause faisant l'objet du litige stipule:

«L'emprunteur s'engage de plus à payer le capital ci-haut mentionné et les intérêts y afférents, calculés au taux susdit depuis la date de com-

parution des intérêts en vingt-quatre (24) mensualités égales et consécutives de trois cent trente et un (331 \$) dollars chacune (capital et intérêt) le quinzième jour de chaque mois au cours de chacune des années comprises entre le quinzième jour de février mil neuf cent soixante-dix-neuf inclusivement, et le quinzième jour de janvier mil neuf cent quatre-vingt-un inclusivement, et le reliquat, s'il y a lieu, dudit capital et des intérêts y afférents, comme susdit à la date en dernier lieu mentionnée.»

Les avocats soutiennent qu'en utilisant le terme «comme susdit», ce sont les mêmes mensualités de remboursement qui s'appliquent au moment du renouvellement. Selon eux, le Trust Royal ne pourrait donc pas augmenter le taux de l'intérêt au cours du prêt. Ce taux resterait donc le même pour toute la durée de l'amortissement.

Le fonds d'aide en recours collectif a alloué 2 500 \$ pour la préparation de la requête.

Ces cas doivent nous faire réfléchir devant la menace du recours collectif afin d'éviter toute politique interne qui pourrait aller à l'encontre du respect des lois et causer préjudice à nos membres.

La caisse doit donc prendre conscience qu'elle ne peut interpréter arbitrairement une loi. Il lui incombe la responsabilité d'agir dans l'esprit même des législations sans quoi, une poursuite en recours collectif demeure toujours possible.

Cette seule éventualité du recours collectif devrait suffire à convaincre de l'importance du respect des droits individuels, mais il y a plus encore: la raison de l'existence même de la caisse n'est-elle pas le service au membre dans son meilleur intérêt?

POINT DE VUE SUR LA COOPÉRATION EN HAÏTI

par: **Michel Fecteau***

En Haïti, l'Union des caisses populaires de l'Ouest est logée dans un minuscule local prêté par un presbytère. Les caisses membres sont «pauvres, mais enthousiastes», et le gérant qui reçoit un salaire de 30 \$ par mois peut se considérer royalement payé.

Le témoignage de l'auteur sur la coopération dans ce pays et en particulier sur les coopératives d'épargne et de crédit n'est pas sans évoquer l'époque héroïque de nos premières caisses populaires à nous; mais surtout il nous rappelle l'importance vitale, pour Haïti, de la coopération avec le Québec, seul autre pays francophone d'Amérique. mais surtout il nous rappelle l'importance vitale, pour Haïti, de la coopération avec le Québec, seul autre pays francophone d'Amérique.

Plusieurs dirigeants des caisses populaires et d'économie Desjardins sont favorables à des projets d'intercoopération avec le Tiers-Monde. De plus en plus, le Mouvement Desjardins sera sollicité par les coopérateurs des pays en voie de développement.

Dans un récent article de la revue «Ma Caisse» j'ai décrit quelques aspects de la pauvreté extrême d'Haïti. Alors que des Haïtiens vivant au Québec émettent l'avis qu'il faudrait cesser toute aide internationale à ce pays, je suis d'avis que l'aide privée est toujours nécessaire en Haïti, et que des moyens existent pour participer au développement de cette population. L'un de ces moyens est l'intercoopération.

*M. Fecteau travaille au sein du groupe-conseil d'assistance gouvernementale, à la Confédération.

La dictature de Jean-Claude Duvalier n'a certainement pas engagé le pays dans un processus de développement intégral. La grande majorité des Haïtiens continue de s'appauvrir à tous points de vue. L'aide internationale publique, malgré son importance, atteint effectivement très peu les plus pauvres des Haïtiens. Parce que cette aide parvient toujours en Haïti par l'intermédiaire de son gouvernement, il est évident qu'elle contribue au maintien de ce gouvernement.

Les spécialistes en développement international distinguent assez nettement croissance économique et développement. Le développement réfère davantage à l'amélioration réelle de la qualité de la vie qu'à l'augmentation du revenu. Le développement vise l'épanouissement harmonieux de toutes les possibilités

de l'homme, tant sur le plan individuel qu'au niveau collectif.

Or la coopérative est en soi un moyen précieux de développement. Elle rend d'abord l'homme responsable de lui-même, de la définition de ses besoins et des moyens de les satisfaire. Elle démontre ensuite que ce qu'il ne peut espérer accomplir seul devient possible par son association libre avec d'autres personnes. Par sa structure juridique, elle assure la pérennité de l'oeuvre des bâtisseurs. «Elle est, à sa mesure, une école de vie sociale s'efforçant de montrer les limites des droits et des devoirs, des privilèges et des obligations, en même temps que les constantes exigences de la solidarité.»¹

¹Croteau, René, *La Coopération: un moyen de développement* in *Dossiers sur les coopératives* (Symposium sur la coopération) 26 mars 1975, p. 34.

Le modèle coopératif mérite donc qu'on l'étudie dans la perspective du développement d'Haïti. Mais les succès des coopératives en Europe, au Québec et ailleurs ont-ils une chance de se reproduire en terre haïtienne?

Conditions propices

Le paysan haïtien est un individualiste, comme bien des paysans du monde. Mais il possède en commun avec nos ancêtres une tradition solidement ancrée: la «coumbite». C'est la corvée. Lorsqu'il faut réparer une route, édifier un centre communautaire, creuser un puits commun, on fait appel à la «coumbite».

Dès 1953, M. Georges G.J. Mouton, chargé de mission pour le Programme d'assistance technique des Nations-Unies, recommande au gouvernement haïtien de développer les coopératives paysannes: «Les coumbi-

tes ou associations de travailleurs agricoles qui existent depuis toujours en Haïti prouvent que les habitants des campagnes pratiquent l'entraide et la solidarité pour venir à bout des difficultés qu'ils rencontrent. La création de véritables sociétés coopératives (...) doit être un nouveau pas dans la voie du progrès et de l'émancipation des masses agricoles.²

Comme au Québec à la fin du siècle dernier, les grandes banques sont absentes des petites villes et des villages (la Banque royale du Canada, notamment, est présente dans les grandes villes haïtiennes). Le crédit n'existe que pour les commerçants et les gens riches. Les paysans doivent emprunter l'argent dont ils ont besoin d'un individu qui joue éventuellement le rôle d'acheteur des produits agricoles et d'usurier. Il n'est donc pas étonnant que la création d'une coopérative agricole s'accompagne souvent de l'apparition simultanée d'une coopérative d'épargne et de crédit.

À l'origine de l'idée coopérative, il y a souvent un prêtre, dans beaucoup de cas un

²MOUTON, Georges G.J. *Crédit agricole et coopération en Haïti*, rapport no TAO/HAI/12, Commissaire à l'assistance technique, Département des affaires économiques et sociales, Organisation des Nations-Unies, New-York.



Guy Archambault

missionnaire québécois. Étroitement associé au développement des coopératives naissantes au Québec, le clergé catholique oeuvre de nouveau dans le même sens en Haïti. Les Oblats de Marie-Immaculée ont d'ailleurs en Haïti une solide réputation de bâtisseurs de coopératives.

Situation récente

Depuis 1974, de nouvelles lois protègent plus adéquatement les coopératives haïtiennes. Les pressions internationales ont contraint le régime politique en place à plus de prudence dans ses relations avec ses administrés. La plupart des caisses populaires reprennent leurs activités et, lentement, la coopération haïtienne gagne du terrain.

Au Québec, la caisse populaire installée dans la

cuisine d'un gérant bénévole est quasiment devenue folklorique. En Haïti, c'est au contraire l'image de la caisse populaire type. La caisse populaire de Ste-Anne (Port-au-Prince), offre depuis peu un salaire de 30 \$ par mois à sa gérante à plein temps, Madame Francine Laurent. Logée dans un petit local annexé au presbytère de l'église Ste-Anne, cette caisse présentait un actif de 76 333 \$ U.S. ou de 381 666 gourdes au 30 septembre 1979. C'est une caisse moyenne en Haïti, et l'une des seules à payer un salaire à son gérant. La caisse populaire voisine de St-Gérard, avec 81 573,95 \$ ou 407 869 gourdes n'en ressent pas le besoin. Présidée par M. Ernest Raymond, elle fonctionne depuis 28 ans dans le bénévolat le plus total.

Ces deux caisses populaires de Port-au-Prince font partie de l'Union des caisses populaires de l'Ouest, présidée par M. Édouard Tardieu, qui regroupe 9 caisses populaires. C'est la seule fédération de caisses haïtiennes. Monsieur Tardieu rêve du jour où les 57 caisses populaires haïtiennes seront dotées d'une fédération nationale et d'une caisse centrale. Étant donné leur nombre et leur actif, les caisses populaires haïtiennes auraient tout avantage à se regrouper si elles veulent assurer le développement de leurs activités. La priorité de cette fédération nationale serait la formation des dirigeants et des membres. La formation est en effet la pierre angulaire de la coopération, et les coopérateurs haïtiens en sont conscients. Par ailleurs, la concrétisation d'une caisse centrale est essentielle à une meilleure gestion des liquidités des caisses, très souvent «peu prêteuses».

L'Union des caisses populaires de l'Ouest est à l'image des caisses membres: pauvre mais enthousiaste. Elle est installée dans un petit local de 8' x 10', fourni par le presbytère de Ste-Anne. Elle s'occupe particulièrement de la formation des nouveaux dirigeants. Lors de mon passage sur la rue Fleur de Chêne, dans une petite salle de classe louée par l'Union,

POINT DE VUE SUR LA COOPÉRATION EN HAÏTI

quatre dirigeants étaient là, en ce soir du 30 mai, apprenant les rouages essentiels du fonctionnement d'une caisse populaire. Depuis le 12 mai, ils y venaient tous les soirs après leur travail.

Au-delà de la formation des dirigeants et des employés, M. Tardieu croit à la formation des membres, épine dorsale de la démocratie coopérative. Aussi, deux fois par semaine, le président de l'U.C.P.O. donne un cours diffusé par une station de radio catholique; en créole le mardi et en français le jeudi, afin de rejoindre le plus grand nombre de gens.

À quand le regroupement des caisses populaires haïtiennes? Les dirigeants connaissent bien les difficultés du compromis entre l'autonomie et l'association. La solidarité nécessaire à la création de l'association peut engendrer une plus grande force commune, qui, à son tour pourra renforcer l'autonomie de chacune des cellules de base. Le principe est beau. Mais lorsque, envers et contre tout, on a réussi à créer et à faire vivre sa petite coopérative, seul et isolé, on hésite à l'associer à l'inconnu. Ce n'est d'ailleurs pas depuis bien longtemps que les unions de coopératives sont permises et, bien que la loi de 1974 les encourage officiellement, plusieurs dirigeants de coopératives



Raymond Arsenault

haïtiennes craignent réellement le pouvoir que ferait surgir de telles associations.

L'aide internationale

L'aide étrangère aux coopératives haïtiennes est très restreinte. La principale source de fonds extérieurs vient du Programme des Nations-Unies pour le développement. Les Nations-Unies étant bien entendu une association internationale de gouvernements représentant des pays, cette association aide des gouvernements ou consulte les gouvernements lorsqu'elle veut investir des fonds dans le développement du pays. Le cas haïtien n'échappe pas à la règle.

C'est donc le conseil national de la coopération (organisme d'État, qui ne représente nullement les coopératives)

qui bénéficie des largesses de l'O.N.U. En fait, on peut affirmer que c'est le P.N.U.D. qui tient à bout de bras cet organisme depuis 1953. Or, l'aide directe qu'il peut apporter au développement des coopératives haïtiennes demeure très faible.

Les coopérateurs haïtiens communiquent en français. Cette langue qui les rapproche de nous les isole cependant des Caraïbes et de l'Amérique latine. Les nombreux colloques et sessions de formation organisés par les institutions internationales pour les coopératives se déroulent en espagnol ou en anglais. Cela restreint la participation des haïtiens. Par contre, la langue et la culture française les rapprochent du Québec, dont ils connaissent en général assez bien les institutions coopératives. Ils attendent beau-

coup du Québec.

A.F. Laidlaw, dans un rapport présenté dernièrement à l'Alliance coopérative internationale, l'affirmait carrément: «Disons tout simplement que si le Mouvement coopératif de demain veut réussir sur un plan mondial, c'est avant tout dans les pays en voie de développement que cette réussite doit se faire.³»

Malheureusement, Laidlaw confirme ce que les coopérateurs du Tiers-Monde connaissent déjà: les coopérateurs des pays riches ne comprennent pas les nécessités de la solidarité internationale. «Pour parler franchement, il est triste d'avouer que les coopératives constituent le seul grand mouvement populaire qui se repose largement sur l'aide de milieux extérieurs divers pour mener à bien ses activités de promotion et de développement.⁴»

Malgré les contraintes de la coopération haïtienne, et malgré nos propres faiblesses, ne pouvons-nous pas contribuer maintenant à l'édification d'un solide édifice coopératif dans le seul autre pays francophone d'Amérique?

³LIDLAW, A.F., *Les coopératives en l'an 2000*, présenté au XXVIII^e Congrès de l'Alliance coopérative internationale Moscou, du 13 au 16 octobre 1980, p. 148.

⁴LIDLAW, A.F., *oeuvre citée*, p. 177.

Le partage des responsabilités dans le

MCPED

un document présenté par: **Léo Bérubé**

L'expérience a montré qu'un mouvement démocratique doit, en progressant, se donner une structure de type fédératif; il veut conserver son caractère, c'est-à-dire faire en sorte que l'autorité dans le mouvement reste toujours «là où sont les besoins».

Le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins n'a pas dérogé de cette règle. Graduellement, selon les besoins de ses membres, un ensemble d'organismes ont été mis sur pied, dont «la caractéristique essentielle fut toujours que les organismes constituants se sont réservé une part de souveraineté et d'action plus grande que celle qu'ils ont abandonnée».¹

Le Mouvement a dû de plus, sous la pression de besoins nouveaux nés de circonstances nouvelles, modifier régulièrement les tâches assumées par les différents éléments de sa structure, ainsi que les

rapports entre ces éléments. Ces problèmes ont pris une importance spéciale au cours de la dernière décennie; le Mouvement a donc tâché d'établir ce partage sur les bases les plus solides possible.

C'est ainsi qu'en 1974 le Conseil d'administration de la Confédération commanda une étude sur le partage des responsabilités et des champs de juridiction entre la Confédération, les fédérations et les institutions du M.C.P.E.D.². Cette étude, intéressante et utile, ne répondait toutefois pas de façon assez précise et prospective aux préoccupations des dirigeants du Mouvement. Aussi en août 77, le Conseil de la Confédération accepta la formation d'un comité composé de trois administrateurs, MM. Raymond Blais, Georges-A. Bertrand et Rosario Rainville avec comme secrétaire M. Léo Bérubé.

²Étude effectuée par la firme Drouin, Paquin et associés Ltée.

Ce comité étudia, consulta des spécialistes du Québec; il rencontra les dirigeants des fédérations et des institutions du Mouvement; il consulta aussi les dirigeants des organismes centraux des mouvements similaires du Canada, des États-Unis et de quatre pays d'Europe.

Il déposa son rapport au Conseil de la Confédération le 13 juin 1979, et rencontra de nouveau les dirigeants des fédérations et des institutions.

Puis le rapport de ce comité fut étudié lors du colloque des dirigeants, les 20, 21 et 22 novembre 1979. Enfin, le Conseil d'administration étudia les conclusions de ce colloque et décida des suites à donner à l'ensemble du rapport ainsi qu'aux conclusions des dirigeants du Mouvement.

Ce sont des décisions que nous croyons utile de présenter. Ce document a été étudié et accepté par le conseil d'administration de la Confédération. Nous le publions ici intégralement.

I. L'autorité de la Confédération

L'autonomie implique, comme système d'organisation, que chacun des paliers où elle s'exerce ait la liberté et la capacité d'assumer les responsabilités qui lui sont dévolues par les autres paliers de décisions. Elle implique aussi, au nom d'intérêts supérieurs à chacune des parties, une discipline de groupe pour

le plus grand bien de l'ensemble.

C'est à la lumière de ce principe que les fédérations et les institutions du MCPED ont identifié et délégué les pouvoirs suivants à la Confédération.

1. Responsable des orientations du MCPED

Les projets de développement des fédérations et des institutions qui peuvent impliquer dans son ensemble le Mouvement Desjardins

doivent être soumis à la Confédération pour décision.

En d'autres mots, lorsque les politiques de développement des fédérations ou des institutions peuvent mettre en cause les orientations d'ensemble du Mouvement Desjardins et interroger l'image de marque du MCPED, la Confédération est responsable de la prise de décision. (ex.: prise de position concernant le régime étatique d'assurance-automobile).

2. Porte-parole officiel du MCPED

La Confédération est reconnue comme le porte-parole autorisé sur tout sujet d'intérêt commun à l'ensemble du MCPED:

- a. dans les activités coopératives internationales, nationales et provinciales qui relèvent de sa compétence;
- b. dans les relations avec les divers paliers de gouvernements, en particulier pour toute modification à la loi régissant les caisses d'épargne et de crédit (ces modifications devront être précédées d'une consultation auprès des caisses et des fédérations) et les autres lois ayant une incidence sur le MCPED.

Il est toutefois important d'établir une distinction entre les responsabilités de *nature institutionnelle* qui engagent l'ensemble du MCPED ou la Confédération, et les activités de *nature professionnelle* spécifiques à nos institutions.

Dans le premier cas, ces responsabilités relèvent de la Confédération et, dans le second cas, les institutions peuvent assumer des représentations reliées à la nature de leurs fonctions.

Exemple: Responsabilité de la Confédération: Union internationale Raiffeisen, Confédération du crédit populaire, Comité de liaison international des caisses d'épargne et de crédit, Loi des caisses d'épargne et de crédit, Loi fédérale concernant les petits prêts.

Responsabilité des institutions: Confédération Internationale des Assurances de l'ACI, Lois des assurances.

3. Responsable des représentations au sein des conseils d'administration des institutions

La Confédération est responsable de l'établissement de normes devant guider le choix des représentants aux conseils d'administration des institutions.

4. Responsable de coordonner les mises de fonds additionnelles tant pour maintenir les entreprises existantes que pour permettre le démarrage de nouvelles

La Confédération n'a qu'un pouvoir de recommandation lorsqu'il s'agit d'engager les fonds des fédérations et des institutions. Il est toutefois nécessaire que de telles interventions, réalisées à même les capitaux des fédérations ou des institutions, se fassent de façon concertée sous l'égide de la Confédération.

5. Responsabilité concernant le fonctionnement du MCPED

a. Règlements types des fédérations

L'établissement de règlements types pour les fédérations est de la responsabilité de la Confédération. Si des fédérations veulent incorporer à leur règlement type des modalités particulières, elles doivent au préalable obtenir l'autorisation de la Confédération à ce sujet.

b. Les produits nouveaux

Lorsqu'un produit vient de la Confédération, cette dernière doit informer et consulter les fédérations. (Ex.: dépôt direct).



Ghislain Desrosiers

Lorsqu'un produit vient de l'une ou l'autre des fédérations, ces dernières doivent le soumettre à la Confédération qui, en coordination avec les autres fédérations, en évaluera la pertinence et son applicabilité à l'ensemble du Mouvement. (Ex.: placement-boni).

Lorsqu'un produit vient d'une institution et est susceptible d'avoir des répercussions sur le fonctionnement des fédérations et/ou des caisses, l'institution concernée doit informer et consulter la Confédération avant d'offrir ce produit aux membres. (Ex.: assurance-vie populaire).

c. Les normes de liquidité

La Confédération a la responsabilité d'établir des normes minimales de liquidité pour assurer la sécurité et l'efficacité du fonctionnement des caisses et des fédérations.

d. La publicité

La publicité *institutionnelle* qui engage le prestige et l'image du MCPED est de la responsabilité de la Confédération. La Confédération se prononce sur l'orientation et la stratégie des moyens publicitaires.



II. Les champs d'action dévolus à la Confédération

Les études menées et les réflexions entreprises depuis les dernières années ont permis d'établir des distinctions entre les tâches fondamentales ou essentielles et les tâches secondaires de la Confédération.

A- Les tâches fondamentales

Tâches reliées au maintien de l'image du Mouvement Desjardins

La Confédération a la responsabilité d'assurer une image de qualité à l'extérieur du Mouvement; elle doit aussi exercer un leadership à l'intérieur du MCPED pour sauvegarder et renforcer l'unité de l'ensemble.

Ses principales responsabilités ont pour objet de promouvoir l'image du MCPED auprès:

- des autres fédérations de caisses d'épargne et de crédit;
- du mouvement coopératif québécois et canadien;
- des autorités gouvernementales de tous les paliers;
- à l'extérieur du pays.

La Confédération doit exercer son leadership et contribuer à la réalisation de l'unité du MCPED:

- par l'orientation et la planification;
- par les recherches fondamentales et empiriques qui peuvent guider le développement du MCPED;
- par la mise en forme de systèmes qui assurent l'efficacité opérationnelle du Mouvement;
- par la définition de normes qui garantissent le bon fonctionnement de l'ensemble.

Ces travaux sont considérés comme tâches essentielles de la Confédération.

B- Les tâches secondaires

En ce qui concerne les tâches reliées aux services de l'informatique, de l'inspection, des immeubles, de l'approvisionnement, des publications et de la publicité, elles sont considérées comme importantes mais secondaires dans les tâches exercées par la Confédération.

Les études entreprises pour évaluer l'opportunité de mettre sur pied une corporation pour l'informatique y compris la compensation doivent être poursuivies.

Quant aux corporations reliées aux autres activités secondaires, le Conseil d'administration a décidé d'en reporter l'étude et la mise sur pied éventuelle à plus tard.

C- Tâches de suppléance

En ce qui concerne les tâches de suppléance exercées présentement par la Confédération, on souhaite qu'elles demeurent marginales et qu'elles soient clairement identifiées dans la structure.

On préfère que ces tâches soient remplacées, lorsque la chose est possible, par des services universalisés à un coût plus économique au niveau de l'ensemble, (ex.: services juridiques) ou lorsque la chose s'avère impossible pour l'ensemble, par des services inter-fédérations sous la coordination de la Confédération.

Elle approuve le calendrier de travail et est responsable du plan de la campagne institutionnelle.

La publicité de *service* est du ressort des fédérations. Chacune des fédérations est responsable de la diffusion de cette publicité dans son territoire. Toutefois, la Confédération assure la coordination de ce type de publicité.

e. Les relations de travail

Les politiques générales sont décidées par la Confédération tandis que leur application, en dehors de la Confédération comme entité corporative distincte de ses membres, fait l'objet de recommandations et de coordination aux fédérations et institutions.

6. Responsabilité concernant le fonctionnement de la corporation

La Confédération est responsable de son budget, de ses états financiers, de déterminer le taux d'intérêt sur son capital social et de recommander à son assemblée générale de disposer de ses trop-perçus.

III. Moyens pour réaliser les objectifs visés

Pour répondre au mandat qu'on lui confie, il faut véritablement que les membres investissent la Confédération d'une autorité indiscutable et indiscutée dans les domaines de son ressort.

À cet égard, la Confédération devra faire le nécessaire:

- pour que des amendements à la Loi de la Confédération et à la Loi des caisses d'épargne et de crédit consacrent ses pouvoirs;
- pour que les règlements de régie interne soient en conformité avec les nouvelles responsabilités qui lui sont dévolues;
- pour que des modifications soient apportées à la méthode actuelle de financement. Un mandat en ce sens a été confié au Comité exécutif;
- pour que des moyens d'éducation appropriés soient mis à la disposition des membres de l'assemblée générale et des cadres supérieurs.

IV. Recommandations diverses

Le fonctionnement efficace de la Confédération dépend en grande partie de sa capacité d'articuler chacun de ses niveaux de décision.

À ce sujet, le Conseil d'administration a résolu que, dorénavant:

1. la procédure du vote soit utilisée pour accélérer le processus de décision;
2. les ordres du jour du conseil d'administration soient présentés selon que les sujets sont:
 - a. pour décision
 - b. pour recommandation
 - c. pour coordination
 - d. pour information;
3. le travail du comité exécutif, des commissions et des comités soit amplifié. (À cet égard, on souhaite que soient davantage précisées les tâches selon les fonctions dévolues et que les pouvoirs du comité exécutif soient élargis);
4. un système efficace et rapide soit établi pour confier des mandats spéciaux, que ces derniers soient suffisamment précis pour éviter à avoir à refaire le travail lorsque les rapports sont présentés, et que l'exercice du mandat soit sous la responsabilité de personnes en autorité de la Confédération, au niveau du Conseil d'administration ou des cadres supérieurs.
5. une étude soit entreprise pour déterminer le nombre de mandats que peut détenir un administrateur de la Confédération;
6. les noms de Confédération et fédération soient adoptés rapidement pour se conformer aux changements acceptés;
7. le président ou le directeur général de la Confédération fasse au moins une visite annuelle des membres de l'assemblée générale de la Confédération. Que le programme de ces visites soit établi principalement en fonction des besoins des groupes visités;
8. le comité exécutif de la Confédération soit responsable d'introduire devant le Conseil d'administration toute modification impliquant un «départage» des responsabilités entre la Confédération et ses membres. S'il le juge nécessaire, l'exécutif pourra se faire aider.

V. L'avenir

La Confédération a aussi exprimé un avis sur quelques autres sujets qui sont fréquemment l'objet de discussion.

Ainsi, les administrateurs ont convenu:

1. qu'il faudra poursuivre la réflexion sur les problèmes complexes engendrés par une trop grande disparité entre les fédérations;
2. qu'avant de faire une nomination, chacun des membres devra se préoccuper de son résultat sur la composition globale du Conseil d'administration de la Confédération;
(On a manifesté le désir que la représentation au sein du Conseil d'administration devrait refléter un plus grand équilibre entre les salariés et les non-salariés.
De plus, on croit que si l'on veut impliquer un plus grand nombre de non-salariés, il faudra prévoir un moyen de les dédommager pour les services qu'ils rendront à la Confédération.)
3. que les fédérations de Montréal et de Québec qui délèguent plus de deux représentants au Conseil d'administration de la Confédération, fassent en sorte que leur délégation additionnelle soit composée de non-salariés.

La caisse d'économie...

vue par un directeur

par: **Paul Gélinas**

Malgré tout, on ne la connaît qu'assez peu.
En quoi ressemble-t-elle à la caisse populaire et en quoi est-elle différente?
Les besoins auxquels elle répond sont-ils les mêmes?
Nous avons été le demander au directeur de la caisse d'économie Multico,
M. Paul Gélinas, qui nous livre ici un témoignage.

Il fut un temps où le petit épargnant était souvent dédaigné par les institutions financières qui lui préféreraient le gros commerçant. Mais aujourd'hui, il est bel et bien prouvé que l'union de plusieurs petits épargnants vaut bien un gros commerçant! Regardez, par exemple, le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins. D'une action autrefois laborieuse et presque uniquement bénévole est né l'un des plus beaux mouvements du monde. Le courage et la ténacité de ces hommes et de ces femmes désireux d'améliorer leur sort et celui de leur collectivité a généré un esprit d'entraide dont le résultat s'est avéré très positif et, finalement, lucratif.



Alain Vézina

Il y a quelques années, le travailleur rencontrait de nombreuses difficultés lorsqu'il voulait obtenir certains services d'épargne et de crédit. La caisse d'économie, c'est la solution que les travailleurs ont trouvée pour ne plus être à la merci des banques et des compagnies de finance. Dérivée de la «Credit Union» américaine, elle naît de la volonté d'un groupe de travailleurs de se doter d'une force financière pour faire face à la réalité.

Au début, la caisse d'économie était la plupart du temps logée dans un local de l'entreprise où elle avait pris naissance. À cause du manque d'espace, certaines ont ensuite déménagé leur siège social dans un autre immeuble à proximité de la compagnie.

Affiliation et changement

C'est en pensant aux caisses d'économie et aux avantages qu'en retireraient les membres que la Fédération des caisses d'économie a décidé de se joindre au Mouvement des caisses populaires Desjardins. Cette affiliation nous a apporté de très grands changements au niveau des procédés et des systèmes, dont le plus appréciable est l'avènement du télétraitement.



Il est certain que ces transformations nécessitent une période d'adaptation importante, mais nous avons su y faire face dans les mois qui ont suivi et nous continuerons à le faire. Presque du jour au lendemain, le personnel a dû vivre une transition qui l'a obligé à se familiariser avec la technologie des caisses populaires tout en demeurant productif. Quelques situations de déséquilibre se sont produites, mais elles se sont rapidement résorbées.

L'inter-caisse, un des principaux apports de la fusion, ne peut qu'être bénéfique à nos caisses. Les membres peuvent maintenant effectuer des transactions à partir d'un nombre considérable d'endroits tout en conservant leur attache avec la caisse d'économie.

Similarités et différences

Toutes deux, la caisse populaire et la caisse d'économie sont de nature coopérative, régies par le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières et font partie d'une fédération; elles ont de plus une constitution administrative semblable. Cependant, elles n'ont pas tout à fait le même code d'éthique ni les mêmes règlements de régie interne.

Mais la différence principale se situe ailleurs. La caisse d'économie est présente dans le milieu de travail de ses membres; ceux-ci ayant des intérêts et des objectifs professionnels semblables, leur ensemble est beaucoup plus homogène que dans une caisse populaire et les exigences face à la qualité du service que doit fournir la caisse d'économie sont plus grandes. Ceci fait qu'une caisse d'économie est beaucoup plus près de ses membres (et vice versa) qu'une caisse populaire peut l'être, que cette dernière soit en milieu rural ou urbain.

Le service R.S.S. (retenue sur salaire) est aussi un élément qui nous distingue. Il s'agit d'une déduction prélevée à la source et déposée soit à l'épargne spécialisée, soit au secteur des prêts, selon la volonté du membre.



Photos: Alain Vézina

À cause de cette proximité entre les membres et leur caisse, les communications y prennent une importance primordiale.

Objectifs

Dans la décennie 1980, nous voulons offrir à nos membres une gamme de services demandés par eux et continuer à affirmer notre présence dans le milieu du travail.

L'affiliation des caisses d'économie avec le Mouvement Desjardins a pour but, en ce qui nous concerne, une meilleure réponse aux besoins financiers de nos membres. Il ne s'agit pas d'un changement d'identité; nous conservons notre attitude, notre idéologie. Le marché financier actuel et la compétition qui en est la loi font que ce regroupement est tout à l'avantage de la clientèle desservie par les caisses d'économie et les caisses populaires, laquelle vou-

drait tout naturellement payer des taux d'intérêt très bas sur les emprunts et bénéficier d'un rendement élevé sur l'épargne.

Il va sans dire que cette attitude est en contradiction avec la rentabilité de la caisse!

Soyons réalistes et ne demandons pas au Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins de vivre avec les idéaux de 1900 et de donner le rendement de 1981! Les caisses d'économie, présence nécessaire dans le milieu de travail où elles oeuvrent, se sont fixé comme objectif d'accentuer cette présence.

Les caisses d'économie... c'est à nous autres!

LA RELÈVE, C'EST L'AFFAIRE DES COOPÉRATIVES ÉTUDIANTES

Ceux qui ne prennent pas au sérieux les coopératives étudiantes ont tort. Un grand nombre d'étudiants devront leur première rencontre avec le coopératisme à la coop du CEGEP ou de la polyvalente où ils achètent crayons et cahiers, et grâce à ce bénévole ou ce permanent qui, tout en leur vendant leur première part sociale, leur explique patiemment les principes coopératifs . . .

par: **Hélène Matte**

Une coopérative étudiante parmi d'autres: celle du CEGEP de Rosemont. Chiffre d'affaires: 465 000 \$ par an. Nombre d'employés: 12, à temps plein ou partiel. Une librairie, un comptoir d'articles de sport, la «coop-textes» qui vend des notes de cours et des cahiers de textes et enfin le café étudiant, véritable vache à lait de la coopérative, qui rapporte des profits substantiels.

«Cette année, on a payé la papeterie 15% plus cher, mais on a pu éponger la hausse grâce aux profits générés par le café et nos prix de vente sont restés les mêmes.» Gaétan Bourbonnais était un des deux représentants des coops étudiantes au sommet sur la coopération. La coopérative du CEGEP Rosemont est fort rentable, comme d'ailleurs la majorité des coopératives étudiantes. Il y en a de toutes les tailles, qui présentent des politiques de prix et des modes d'organisation divers.

Une côte à remonter

C'est un passé houleux que traînent derrière elles les coopératives étudiantes; elles ont, en effet, connu la faillite de deux fédérations et il leur a fallu trimer dur pour sortir de l'impasse dans laquelle la dernière faillite les avait plongées.

La J.E.C. avait fondé le premier regroupement; cette organisation religieuse trouvait, dans le coopératisme, le mode d'acquisition des biens le plus conforme à la morale chrétienne.

Après l'insuccès de la J.E.C., l'Union générale des étudiants du Québec (UGEQ), qui voyait dans les coopératives étudiantes un instrument de luttes des classes, échoua à son tour dans une seconde tentative. Un moratoire (levé récemment) fut alors imposé et eut pour effet de suspendre l'octroi de nouvelles chartes.



Une fort mauvaise période commençait pour les coopératives étudiantes d'alors; elles durent absorber l'échec financier de la dernière fédération, qui avait agi à titre de grossiste. Un grand nombre de «coopératives pirates» se formèrent et fonctionnèrent sans reconnaissance légale.

Dès lors dépourvues d'organisme central, les coopératives étudiantes se sont appliquées à sortir de l'impasse dans laquelle le déficit les avait jetées et à mettre au point un système de gestion efficace. Tout un défi que de gérer une coopérative dont les membres changent au grand complet à environ tous les trois ans! L'embauche de permanents est la solution qu'ont adoptée la plupart des coopératives; aujourd'hui, la presque totalité d'entre elles sont sorties de leur état de déficit et ont des réserves générales confortables.

Un sommet plus que fructueux

Au moins dans le cas des coopératives étudiantes, le sommet a permis autre chose que de belles envolées oratoires. C'est à l'occasion de cet événement que les bases d'un mécanisme d'intercoopération, si nécessaire au développement des coopératives étudiantes, ont été mises en place.

Les coopératives étudiantes auraient bien pu être le mouton noir du sommet. «On est peut-être le seul secteur coopératif à pouvoir se vanter d'avoir tenté deux fois de se regrouper et d'avoir échoué les deux fois!» constate Gaétan Bourbonnais. Le message lancé par les représentants de ce secteur était le suivant: si vous voulez que la relève soit composée de vrais coopérateurs plutôt que de technocrates, il faut aider les coopératives étudiantes dont le rôle fondamental est l'éducation à la coopération.

Les représentants ont également fait part de leur étonnement devant le fait qu'aucun délégué de leur secteur ne fasse partie du comité de relance des coopératives étudiantes formé conjointement par le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le ministère de l'Éducation et le Conseil de la Coopération du Québec. Le ministre Guy Joron leur a immédiatement donné l'assurance que les étudiants seraient représentés sur ce comité.

L'ensemble du mouvement coopératif a réagi très favorablement à l'intervention des représentants et s'est déclaré disposé à prêter son concours. On a seulement demandé aux coopératives étudiantes de spécifier de quelle façon elles pourraient être aidées.

Une aide technique attendue du mouvement coopératif

Ce qui fait le plus souvent défaut à ces coopératives, ce sont des connaissances de base en gestion et en comptabilité.

En ce sens, le système de parrainage peut beaucoup pour les coopératives en voie de formation ou pour celles qui rencontrent des difficultés de parcours. Dans un document non encore officiel au moment où ces lignes étaient écrites, le comité de relance avait déterminé trois qualités essentielles que doit remplir une coopérative appelée à devenir parrain: exister depuis cinq ans et avoir démontré sa viabilité et son esprit coopératif, oeuvrer dans le même secteur géographique que la coopérative étudiante et accepter de parrainer cette dernière par résolution de son conseil d'administration.

Le parrain agit à titre consultatif auprès de la jeune coopérative et n'a aucun droit de veto. Il la fait profiter de son expérience acquise tant au niveau administratif que coopératif et la guide dans la prise de ses décisions. On s'attend également à ce qu'il consacre quelque énergie à la promotion de la pensée coopérative. Dans la pratique, cette aide pourrait se traduire par quelques heures par mois pendant lesquelles un directeur ou un employé de caisse populaire jouerait le rôle d'analyste financier auprès de la coopérative étudiante. La formule, encore peu appliquée, reste à évaluer, mais on est en droit de s'attendre à des résultats assez positifs.

Afin de se donner des instruments concrets de développement, un projet de relance, préparé par Gaétan Bourbonnais et Pierre Boisvert, a été soumis le 8 novembre aux coopératives étudiantes qui ont accepté de contribuer financièrement à un éventuel regroupement. Les délégués se sont prononcés sur un projet qui vise à rassembler toutes les données essentielles sur lesquelles s'appuiera la décision de jeter les bases d'un organisme provincial.

À la différence des deux précédents, ce regroupement émanerait de la base et ne deviendrait pas le fournisseur attitré des coopératives. «À l'heure actuelle, explique Gaétan Bourbonnais, il y a des comités régionaux d'intercoopération qui fonctionnent très bien en ce qui concerne l'achat des fournitures. Pourquoi un éventuel regroupement répéterait-il les erreurs du passé en s'immisçant là-dedans?»

Développement et relève

Plusieurs se demanderont peut-être si la coopération en milieu étudiant suscite de l'intérêt. «En ce qui concerne la participation des étudiants à la vie de la coopérative et aux assemblées générales, nous connaissons les problèmes de n'importe quelle association coopérative, y compris les caisses populaires: ça ne participe pas fort, fort».

«On a quelquefois l'impression que beaucoup d'étudiants, face à leur coopérative, se comportent uniquement comme des usagers sans se prévaloir de leurs droits de propriétaires et sans la voir comme un instrument de transformation sociale. Cela est dû à une carence au niveau de l'animation. Peu de coopératives étudiantes peuvent se permettre d'avoir les services d'une personne qui se consacrerait principalement à l'éducation coopérative...»

«Il faut ajouter de plus que les valeurs transmises par les maisons d'enseignement ne correspondent pas à l'idéologie coopérative et que les étudiants sont de moins en moins politisés et attirés par l'action sociale.»

Mais, au fil des années, il semble que le coopératisme fasse quand même son petit bonhomme de chemin dans les polyvalentes et les CEGEP. Les coopératives se multiplient dans plusieurs secteurs de l'économie, l'étudiant est un peu plus sensibilisé qu'avant au phénomène coopératif; bien souvent, néanmoins, il en entend parler pour la première fois à son arrivée au secteur secondaire ou collégial.

«Tu lui vends une carte de membre, tu lui expliques les principes de la coopération: notion de propriétaire usager, adhésion libre et volontaire, etc. Il voit la différence entre la librairie du coin et la coop, mais la motivation manque... Et on n'a pas toujours l'occasion de les motiver.»

Faute de temps et de ressources les coopératives étudiantes se voient dans l'obligation de négliger ce qu'elles croient être, et avec raison, leur rôle fondamental. En effet, qui est mieux placé qu'elles pour susciter des coopérateurs? Elles ont le mérite de mettre les jeunes en situation de coopération.

Aider une coopérative étudiante à démarrer et à acquérir une certaine assurance dans la gestion de ses opérations courantes ce n'est pas seulement, pour une caisse populaire ou toute autre coopérative déjà établie, poser un geste concret d'intercoopération. C'est aussi travailler pour l'avenir en contribuant à la relève.

UNE DATE IMPORTANTE

Le 6 décembre 1900 à Lévis, répondant à l'invitation d'Alphonse Desjardins, une centaine de Lévisiens se réunissaient pour fonder la Caisse populaire de Lévis, première coopérative d'épargne et de crédit en Amérique du Nord.

Il y a maintenant 80 ans que cette semence a été jetée en terre. Les résultats sont merveilleux car non seulement retrouve-t-on des caisses populaires et d'économie Desjardins dans la province de Québec, mais il y en a des milliers dans toutes les autres provinces du Canada et dans chacun des états de notre puissant voisin, les États-Unis.

par: **Rosario Tremblay**

Comment est-il possible d'expliquer ce résultat exceptionnel?

Alphonse Desjardins est d'abord parti de faits sociaux précis: ses concitoyens étaient gaspilleurs. Quand ils avaient de l'argent, ils le dépensaient souvent en frivolités et devaient ensuite acheter à crédit chez le marchand lorsque l'argent venait à manquer. Le taux de l'intérêt sur ces achats à crédit était déjà considérable chez le marchand, mais celui qui devait emprunter de l'usurier payait des taux astronomiques.

Son poste de rapporteur officiel de la Chambre des Communes à Ottawa lui a permis de constater les méfaits de l'usure. Il rêva alors d'aider les petites gens à trouver une solution à ce

problème social troublant.

Il découvrit que les travailleurs n'avaient pas d'institutions de crédit. Le crédit était organisé par le monde capitaliste et il était au service exclusif des commerçants et des industriels. Ces derniers seuls pouvaient emprunter des institutions financières. Les cultivateurs, les artisans et les ouvriers, privés de cette source d'emprunt, devenaient des proies faciles pour les usuriers. Les banques n'étaient pas conçues pour prêter aux cultivateurs et aux ouvriers. Elles recueillaient l'épargne du public, peu importe sa provenance, mais elles ne prêtaient pas aux travailleurs.

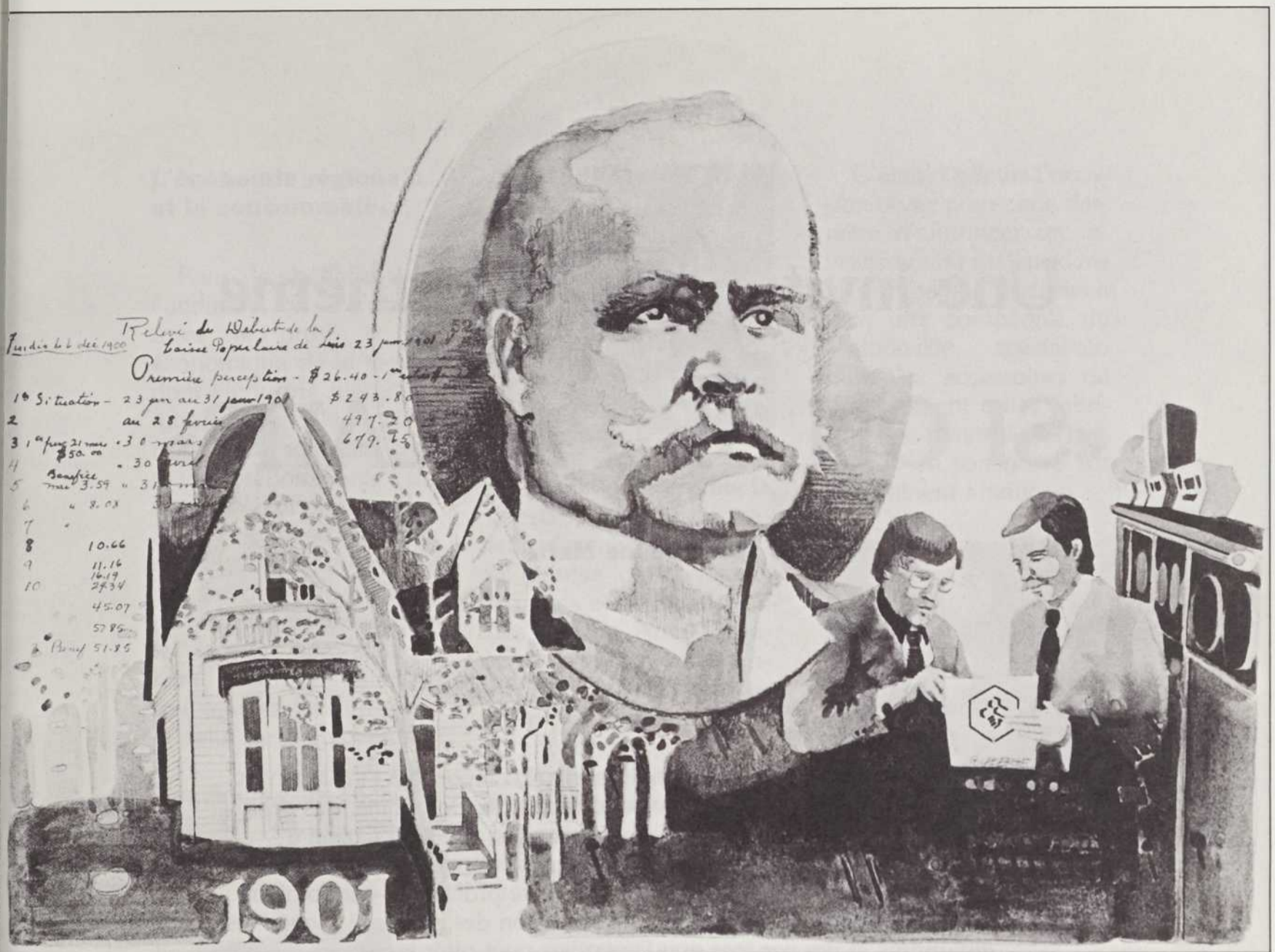
Après la lecture du volume *People's Banks* d'Henry Wolff, économiste et coopérateur anglais, président de l'Alliance Coopérative Internationale, il s'intéressa à l'organisation et au fonctionnement des caisses rurales Raiffeisen, coopératives de crédit à responsabilité illimitée et des banques populaires urbaines Schulze-Delitzsch d'Allemagne. Luigi Luzzatti a adapté aux banques populaires italiennes les principaux éléments des caisses Raiffeisen et Schulze-Delitzsch. C'est peut-être l'expérience italienne qui a le plus impressionné Alphonse Desjardins.

Ces études ont aidé Desjardins à concevoir

une nouvelle forme d'institution coopérative où l'épargne précède, alimente et soutient le crédit et le consent à ceux-là mêmes qui épargnent. *Son désir était de voir l'épargne populaire devenir la source du crédit populaire.*

Desjardins conçut donc une société dont les gens du peuple seraient les propriétaires et les usagers. Ses principes sont les suivants:

1. Les opérations d'épargne et de prêts sont limitées aux membres.
2. Les opérations d'épargne et de crédit mutuel sont décentralisées: elles sont restreintes à la paroisse ou à la municipalité, c'est-à-dire à un terri-



coire limité où les gens se connaissent et sont disposés à s'entraider.

3. Le capital social est variable.
4. Les prêts doivent être utiles aux emprunteurs.
5. L'autorité administrative est partagée entre:
 - a) Le conseil d'administration,
 - b) la commission de crédit.

Cette institution financière coopérative lui valut des éloges de nombreuses personnalités du monde coopératif, notamment de Luzzatti qui lui écrivit: «Par un trait de génie, vous avez créé un type tout nouveau de caisse, plus avancé et plus complet que le type italien».

La formule coopérative consacre la primauté de la personne sur les biens matériels: l'argent, par exemple, n'est qu'un moyen d'atteindre une fin. Le but de la coopération, basée sur «l'effort personnel et l'entraide» est la *promotion* et le *développement de ses membres*. Elle vise à les aider à se réaliser pleinement par eux-mêmes et entre eux-mêmes, sans l'intervention de forces supérieures internes ou externes.

Alphonse Desjardins l'a compris et formulé ainsi: «Voilà pour le premier élément, le personnel, qui entre dans l'organisation d'une caisse populaire. Il est le premier et le plus essentiel; sans lui, il n'y a plus de

caisse de ce genre, mais simplement une société de piastres comme tant d'autres, et de celles-là, nous n'avons aucun souci».

Alphonse Desjardins, à l'instar de tous les maîtres de la coopération, a voulu aider les membres des caisses populaires à maîtriser eux-mêmes leur propre destin, au lieu de compter sur les autres. Voilà l'essence de son message à retenir en ce 80^e anniversaire.

L'occasion est belle de faire un examen de conscience, pour surveiller de près les déviations possibles des principes de base qu'une croissance rapide et une société en plein changement peuvent suggérer. Plusieurs vou-

dront amender les lois et les règles du jeu de manière à accroître la concurrence et faire des caisses populaires «une société de piastres comme tant d'autres», une sorte de banque de seconde zone.

L'éducation coopérative est nécessaire au bon fonctionnement et au succès de la caisse populaire. Elle harmonise et coordonne les actions des membres, des administrateurs et des employés. Chacun peut ainsi devenir meilleur coopérateur et partant meilleur citoyen.

Conservons précieusement le principe de la primauté humaine et travaillons ensemble à bâtir «la cité nouvelle».

Une invitation sur le thème «SI ON SE PARLAIT?»

par: **Hélène Matte**

On tentait l'expérience pour la première fois. En réponse à l'invitation du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins, des gens d'affaire, au nombre de 400, se sont rendus au Motel Colibri à Victoriaville pour un «5 à 8», le 25 novembre dernier. Le dîner était précédé d'une conférence où on leur a tracé le profil socio-économique de la région des Bois-Francs, parlé de la situation des petites et moyennes entreprises et des services que Desjardins peut offrir à celles-ci...

On est bien obligé de l'avouer. Pour des raisons historiques, une certaine conception de la caisse populaire est encore solidement ancrée dans l'imagerie québécoise: celle de l'institution bas-de-laine, jalouse gardienne de l'épargne, prêtant peu souvent et parcimonieusement. C'était vrai il y a quelques années. Cela ne l'est plus, mais l'image subsiste. Il se trouve encore bien des gens qui seraient surpris de savoir que les caisses populaires sont en train de se tailler une place de choix sur le marché du prêt industriel et commercial.

Il ne restait qu'à faire le lien...

Dans les Bois-Francs, il y a des caisses populaires qui sont désireuses d'ajouter une nouvelle dimension à leur image; des coopératives conscientes du fait que le mieux-être de leurs membres n'est pas étranger à la vitalité des industries et commerces qui fournissent l'emploi. Il y a aussi, dans cette région, un entrepreneurship assez actif qui a fait naître une trentaine d'entreprises entre 1970 et 1979, récupérant une bonne partie des emplois perdus dans les secteurs «mous», comme les textiles.

Afin de démontrer leur ouverture face à la petite et moyenne entreprise (PME), ces caisses populaires ont invité tous les agents économiques des Bois-Francs à venir les rencontrer pour un dîner et une séance d'information. Étaient présents, outre les gens d'affaires des entreprises et commerces: la Corporation de développement économique des Bois-Francs, la SODEQ Beauce-Appalaches, la Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec, Fiducie du Québec, Crédit Industriel Desjardins et la Société d'investissement Desjardins.

L'économie régionale et le consommateur

Pour le bénéfice de l'auditoire, on a d'abord tracé le profil socio-économique de la région dont l'industrie manufacturière, l'agriculture et le commerce sont les secteurs prédominants de l'activité économique. La PME, nouveau moteur du développement régional, est devenue un outil de progrès économique; le secteur agro-alimentaire (abattoirs, laiteries, fromageries, beurreries) et celui des équipements agricoles bénéficient de l'importance de l'agriculture. En fait, le secteur manufacturier fournit de

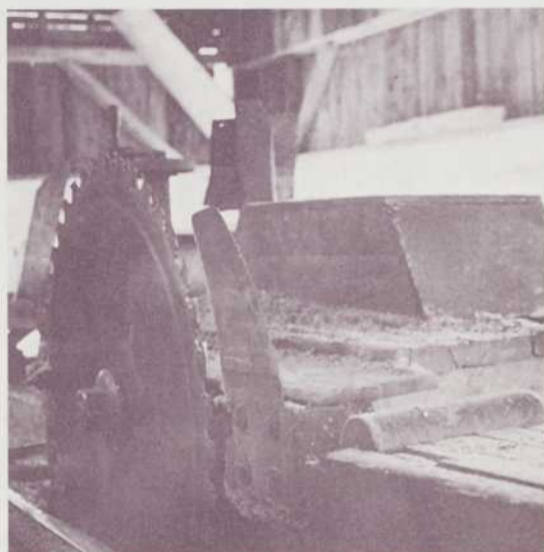


On a abordé ensuite la question du consommateur des années 80, de la montée de nouveaux marchés et de l'évolution des anciens. Notre société se transforme, les entreprises doivent donc redéfinir leurs méthodes de promotion et revoir leur approche du consommateur en fonction du changement des valeurs qui a cours depuis quelques années.

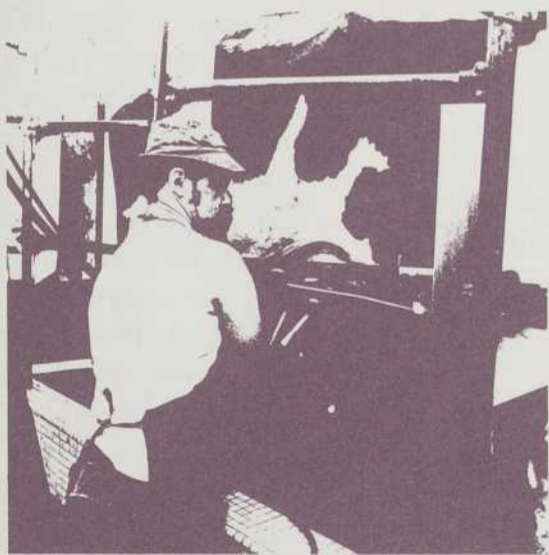
Ce que Desjardins peut faire pour vous

Enfin, on a présenté la brochure intitulée «Si on se parlait... pour connaître et bien utiliser les ressources à la PME», conçue spécialement pour la consultation rapide. Sept fiches de renseignements décrivant la nature de services offerts et les réalisations des institutions suivantes: les caisses populaires Desjardins des Bois-Francs, la Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec, Fiducie du Québec, la Corporation de développement économique des Bois-Francs, la SODEQ Beauce-Appalaches, Crédit Industriel Desjardins et la Société d'investissement Desjardins.

C'était d'ailleurs l'occasion rêvée pour cette dernière d'annoncer un investissement majeur dans la compagnie Industech Inc., une compagnie de Victoriaville spécialisée dans les accessoires de déneigement qui a fabriqué une benne à déchets unique en son genre sur le continent américain.



Même s'il est un peu tôt pour évaluer la portée de cette rencontre, tous les invités ont pu constater le dynamisme des caisses populaires des Bois-Francs et l'engagement de celles-ci face au développement économique de leur milieu. Pour un coût somme toute raisonnable, elles ont rassemblé en un seul lieu le public cible — les agents économiques — et ont livré leur message: le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins a lui aussi à coeur le développement économique régional et à cette fin, il met à la disposition des entreprises son professionnalisme ainsi que ses moyens financiers.



l'emploi à 36% de la population active et le secteur agricole, à 9,5%. Selon le directeur de la Corporation de développement économique des Bois-Francs, «l'avenir réside dans une collaboration entre les PME, les comptables, les institutions d'enseignement et les institutions financières».

Nouvelle orientation pour le service de courtage immobilier de Fiducie du Québec

Fiducie du Québec et le groupe Prenor fusionnent leurs activités de courtage immobilier dans une nouvelle compagnie. On prévoit que ce regroupement pourrait générer un chiffre d'affaires brut de 20 \$ millions.

La fusion permettra à Fiducie du Québec de consacrer plus d'énergie à son développement et à la consolidation de sa position sur le marché financier. Le secteur du courtage immobilier (un poste qui représente 10% des revenus de la Fiducie) demande en effet un volume d'affaires important pour en retirer des bénéfices. En ce sens, cette

réunion des opérations de courtage de la Fiducie, du Trust général et de Des Rosiers Inc. (filiales de Prenor) devrait être profitable à la fois en réduisant les coûts et en créant un volume d'affaires important (40 bureaux à travers le Québec et 800 agents).

Dans une entrevue avec un quotidien montrealais, M. Hervé Hébert déclarait: «Nous allons participer comme actionnaires minoritaires à une grande entreprise; il sera plus facile d'améliorer la qualité du service à la clientèle et le soutien fourni aux représentants».

Nouvelle brochure sur le MCPED

En produisant la brochure intitulée «Le Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins», la Confédération a voulu répondre à un besoin d'information qui se fait de plus en plus pressant. Chaque jour les caisses populaires et d'économie, les fédérations et la Confédération en sont témoins par le nombre grandissant de demandes de renseigne-

L'année internationale des personnes handicapées

L'année 1981 a été proclamée «année internationale des personnes handicapées» par l'Assemblée générale des Nations-Unies. Le but de cette initiative est d'attirer l'attention mondiale sur les besoins et les droits de ces personnes qui, bien malgré elles, sont marginales dans notre société.

Le Comité national mis sur pied pour cette Année internationale des personnes handicapées entreprend un effort de sensibilisation qui comprend les étapes suivantes:

- Diffuser de l'information au sujet de l'Année internationale des personnes handicapées;
- Amener les entreprises à sensibiliser leur personnel à cet événement;
- Explorer les possibilités d'emplois pour les handicapés;
- En collaboration avec les entreprises, faire la re-

vue des installations qui rendent accessibles aux personnes handicapées les édifices où logent ces entreprises;

• Dans le cas du Mouvement des caisses populaires et d'économie Desjardins, informer et sensibiliser les fédérations, les caisses, les dirigeants et les membres à cet événement.

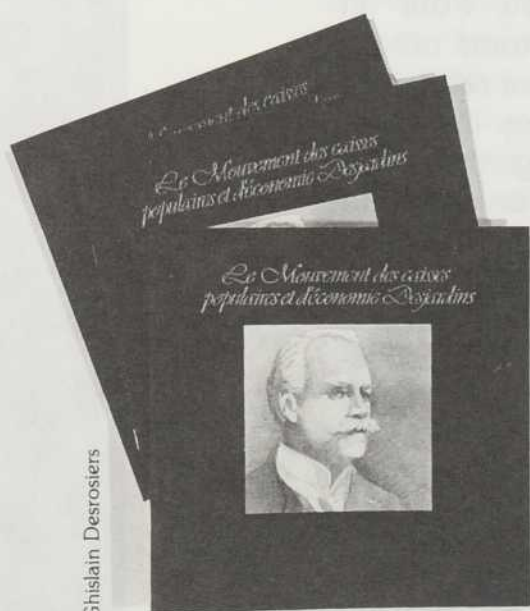
À Moscou, lors du récent congrès de l'Alliance coopérative internationale, on a demandé aux organismes membres de «prendre une part active à l'Année internationale des personnes handicapées en développant des programmes d'action à l'échelle nationale, et en collaborant avec les mouvements coopératifs d'autres pays dans le but d'utiliser au maximum la formule coopérative pour l'intégration sociale des handicapés».

ments que lui adressent des étudiants, des membres de groupes et d'associations diverses ou tout simplement des membres des caisses.

Le contenu de 28 pages de la brochure, en plus de décrire les composantes du Mouvement et de mentionner son engagement dans l'économie du Québec, veut

mettre en relief sa dimension sociale et coopérative. La présentation est très soignée: couverture cartonnée, papier glacé, de nombreuses photographies et illustrations en couleur.

On peut la commander en communiquant avec le service des ventes de la Division approvisionnement à la Confédération.



Ghislain Desrochers